



# RAPPORT FINANCIER

AU

30 JUIN 2025



# SOMMAIRE

## I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2025

<b>1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT .....</b>	<b>4</b>
1.1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER .....	4
1.2. ACTIVITE COMMERCIALE DU CREDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE .....	8
1.3. FAITS MARQUANTS .....	9
1.4. COMPTES CONSOLIDES.....	10
1.4.1. <i>Résultat consolidé</i> .....	11
1.4.2. <i>Bilan consolidé</i> .....	12
1.5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE LA PERIODE INTERMEDIAIRE .....	14
<b>2. FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES.....</b>	<b>15</b>
2.1. INFORMATIONS PRUDENTIELLES.....	15
2.2. FACTEURS DE RISQUES .....	16
2.2.1. <i>Risques de crédit et de contreparties</i> .....	16
2.2.2. <i>Risques financiers</i> .....	18
2.2.3. <i>Risques opérationnels et risques connexes</i> .....	22
2.2.4. <i>Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole d'Ile-de-France évolue</i> .....	25
2.2.5. <i>Risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole d'Ile-de-France</i> .....	30
2.2.6. <i>Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole</i> .....	31
2.3. GESTION DES RISQUES .....	34
2.3.1. <i>Risques de crédit</i> .....	34
2.3.2. <i>Risques de marché</i> .....	44
2.3.3. <i>Gestion du bilan</i> .....	46
2.3.4. <i>Risques opérationnels</i> .....	50
2.3.5. <i>Risques juridiques</i> .....	53
2.3.6. <i>Risques de non-conformité</i> .....	53

## II. COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2025

<b>CADRE GENERAL .....</b>	<b>54</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	54
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....</b>	<b>55</b>
COMPTE DE RESULTAT .....	55
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	56
BILAN ACTIF .....	57
BILAN PASSIF .....	58
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	59
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	60
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES.....</b>	<b>62</b>
1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES.....	62
1.1 <i>Normes applicables et comparabilité</i> .....	62
1.2 <i>Principes et méthodes comptables</i> .....	64
2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE .....	65
2.1 <i>Principales opérations de structure</i> .....	65
2.2 <i>Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2025</i> .....	65
3 RISQUE DE CREDIT .....	66
3.1 <i>Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période</i> .....	66
3.2 <i>Expositions au risque souverain</i> .....	73
4 NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	75

4.1	<i>Produits et charges d'intérêts</i>	75
4.2	<i>Produits et charges de commissions</i>	76
4.3	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	76
4.4	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	78
4.5	<i>Produits (charges) nets des autres activités</i>	78
4.6	<i>Charges générales d'exploitation</i>	78
4.7	<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	79
4.8	<i>Coût du risque</i>	80
4.9	<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	81
4.10	<i>Impôts</i>	81
4.11	<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	82
5	INFORMATIONS SECTORIELLES	83
6	NOTES RELATIVES AU BILAN	83
6.1	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	83
6.2	<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	84
6.3	<i>Actifs financiers au coût amorti</i>	85
6.4	<i>Passifs financiers au coût amorti</i>	87
6.5	<i>Immeubles de placement</i>	88
6.6	<i>Provisions</i>	89
6.7	<i>Capitaux propres</i>	91
7	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	92
8	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERSES	94
8.1	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	94
8.2	<i>Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3</i>	97
8.3	<i>Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti</i>	100
9	PARTIES LIEES	102
10	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2025	103

### **III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2025**

### **IV. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2025**

# I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2025

## 1. Examen de la situation financière et du résultat

### 1.1. Environnement économique et financier

#### Rétrospective 1<sup>er</sup> semestre 2025

##### Un environnement encore plus conflictuel et imprévisible, source de ralentissement

C'est dans un **environnement encore plus conflictuel et imprévisible**, marqué par des guerres ouvertes et des tensions géopolitiques et commerciales puissantes, que s'est déroulé le premier semestre. La guerre en Ukraine est demeurée une question majeure et irrésolue : les initiatives du président D. Trump censées conduire à un arrêt du conflit se sont révélées infructueuses tout en signalant la réorientation stratégique américaine souhaitant, notamment, se désengager de la protection du territoire européen. Les déclarations du président Trump relatives à l'OTAN (exigence de dépenses militaires à 5% du PIB) ont contraint l'Europe à accélérer la refonte de sa stratégie de défense, comme en témoigne l'annonce d'un Livre blanc détaillant des mesures de soutien à la défense pour 800 milliards d'euros. Alors que le conflit israélo-palestinien s'est prolongé sans qu'aucune solution politique pérenne ne semble se dessiner, les tensions internationales ont culminé en juin à l'occasion de l'attaque d'Israël, rapidement rejoint par son allié américain, contre l'Iran. Après douze jours d'affrontements, un cessez-le-feu a été annoncé le 24 juin.

Le retour de Donald Trump à la présidence américaine s'est évidemment traduit par **une offensive protectionniste d'une violence non anticipée**. Cette offensive a culminé avec le « *Liberation Day* » du 2 avril, à l'occasion duquel des droits de douane, dits « réciproques », ont été imposés à l'ensemble des partenaires commerciaux des Etats-Unis. Si la Chine a été particulièrement ciblée, l'Union Européenne a également été sévèrement visée alors même que les pays participant à l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA, Etats-Unis, Canada, Mexique) n'étaient pas épargnés puisque sujets aux droits de douane sectoriels partout applicables (acier, aluminium, automobile, semi-conducteurs). Ces annonces ont néanmoins été suivies d'un « rétropédalage » présidentiel dès le 9 avril assorti d'un abaissement des tarifs réciproques à 10% et une trêve de 90 jours a été décidée afin de permettre la négociation d'accords commerciaux bilatéraux. À l'échéance de cette pause (9 juillet), le président américain a décidé une prolongation (1<sup>er</sup> août) offrant un espoir aux partenaires commerciaux majeurs (Union européenne, Japon, Corée du Sud) de parvenir à des accords susceptibles d'alléger les droits de douane tout en laissant les acteurs économiques dans l'incertitude sur les conditions commerciales internationales. Seuls le Royaume-Uni, la Chine et le Vietnam ont, en effet, signé un accord.

**L'imprévisibilité de la politique commerciale américaine, composée d'annonces fracassantes suivies de revirements partiels, a généré une incertitude permanente** se traduisant, au cours du premier semestre, par des performances économiques et financières contrastées entre pays et suggérant un ralentissement mondial plus net. Le FMI a ainsi révisé à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour 2025 à 2,8% (soit une baisse de -0,5 point de pourcentage, pp, par rapport à sa prévision de janvier et à la croissance observée en 2024).

**L'économie américaine a envoyé des signes précoces de ralentissement**, pénalisée par un ralentissement de la consommation mais surtout une hausse puissante des importations, les entreprises cherchant à constituer des stocks avant l'entrée en vigueur des nouveaux droits de douane. Le PIB s'est contracté de 0,5% au premier trimestre (variation trimestrielle annualisée). Après s'être modérée tout en restant toutefois supérieure à l'objectif de 2% de la Réserve fédérale (*Fed*), l'inflation (en glissement

annuel) s'est établie à 2,7% en juin (après 2,4% en mai). L'inflation sous-jacente (hors prix des composantes volatiles, alimentation et énergie) a atteint 2,9% ; l'augmentation des tarifs douaniers (bien que non aboutie) semble déjà visible sur le coût de certains biens (meubles, textile et habillement, électroménager). Malgré ces turbulences, le marché de l'emploi est resté relativement robuste (taux de chômage à 4,2% en mai toujours à l'intérieur de la fourchette étroite dans laquelle il évolue depuis mai 2024), constituant un point d'ancrage pour une économie par ailleurs fragilisée.

En **Chine**, en dépit d'un contexte extérieur très dégradé et des droits de douane américains punitifs, la croissance (5,4% et 5,2% au premier puis au deuxième trimestres) s'est stabilisée au-dessus de la cible officielle fixée à 5% en 2025. Alors que la consommation est languissante, une faiblesse qui transparait dans l'absence d'inflation (elle n'a plus dépassé 1% en glissement annuel depuis février 2024), les exportations ont continué d'accélérer apportant une contribution étonnante à la croissance. A 2,1 points de pourcentage au premier trimestre 2025, la contribution de la demande extérieure nette a atteint un niveau historique (hors Covid) : elle reflète la domination incontestable de la Chine sur le secteur manufacturier mondial, même si des effets positifs temporaires (anticipation des droits de douane américains en début d'année) ne doivent pas être oubliés.

**Dans un environnement peu favorable, la zone euro a bien résisté**, avec une croissance tout d'abord estimée à 0,3% (en variation trimestrielle) puis revue à la hausse (0,6% soit 1,5% sur un an). La croissance de la zone euro a principalement été tirée par l'investissement, puis la demande extérieure nette et enfin la consommation des ménages (avec des contributions respectives à la croissance de 0,4 pp, 0,3 pp et 0,1 pp) alors que les stocks ont soustrait 0,1 pp de croissance et que les dépenses publiques finales ont été « neutres ». Cette performance globale a continué de masquer des fortunes nationales diverses : au sein des plus grands pays membres, l'Espagne a continué d'afficher une croissance très vive (0,6%) et l'Allemagne a rebondi (0,4%) alors que l'Italie et la France ont affiché des rythmes de croissance, respectivement, assez soutenu (0,3%) et faible (0,1%). La poursuite de la désinflation (à 1,9% en glissement annuel en mai après 2,2% en avril et 2,6% en mai 2024) et l'ancrage des anticipations ont rendu possible la poursuite de l'assouplissement monétaire par la BCE, rassurée sur la convergence de l'inflation vers son objectif de 2%.

En **France**, plus particulièrement, après avoir profité de l'impulsion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris au troisième trimestre 2024 (+0,4% en variation trimestrielle), l'activité avait légèrement diminué par effet de contrecoup (-0,1%) au dernier trimestre de l'année passée. Elle s'est reprise au premier trimestre 2025 mais la progression est restée faible (+0,1%). La demande intérieure, en contribuant négativement à la croissance, est largement responsable de cette atonie. La consommation des ménages a en effet diminué (-0,2%), minée par un taux d'épargne record (18% du revenu disponible des ménages contre 15,4% dans la zone euro) depuis 45 ans (hors période Covid), tandis que la consommation publique a ralenti (+0,2% après +0,4%). L'investissement a poursuivi sa stagnation reflétant des entreprises plus endettées en France que dans le reste de la zone euro (ce qui les rend plus vulnérables à la hausse passée des taux d'intérêt) et l'effort budgétaire des administrations publiques pour réduire le déficit public. Ainsi, au premier trimestre, la demande intérieure a pesé sur la croissance (-0,1 pp). C'est néanmoins surtout le commerce extérieur qui l'a sapée (-0,8 pp) du fait de l'effondrement des exportations, notamment aéronautiques. Contrairement à ses pairs européens, la France n'a donc pas bénéficié de la nette hausse du commerce mondial au premier trimestre (+1,7%), en anticipation des droits de douane américains.

**En termes de politiques monétaires, le premier semestre 2025 a été marqué par une divergence notable entre le *statu quo* de la Réserve Fédérale (Fed) et la poursuite de son assouplissement par la Banque centrale européenne (BCE).** La BCE a procédé à quatre baisses de taux d'intérêt de 25 points de base (pb) chacune, portant la baisse cumulée du taux de dépôt (2% depuis le 11 juin) à 200 pb depuis le début de l'assouplissement (juin 2024). En revanche, après avoir abaissé son taux directeur de 100 pb en 2024 (à 4,50%), la Fed les a maintenus inchangés en raison des progrès trop timides sur l'inflation alors même que la croissance ne semblait pas définitivement mise en péril. Les risques inflationnistes liés aux droits de douane l'ont conduite à adopter une posture très prudente et abondamment critiquée par le président D. Trump.

Les **marchés financiers**, tout en restant soumis à des accès de nervosité liés aux événements géopolitiques, ont largement évolué au gré de la lecture des ambitions affichées par D. Trump mais aussi de leur faisabilité et de ses propres revirements. Ainsi, le thème de l'exception américaine du début d'année (croissance excédant le potentiel, résistant malgré des taux d'intérêt voués à augmenter, statut privilégié du dollar, capacité illimitée à s'endetter et à faire porter les risques par le reste du monde) a ainsi été supplanté par celui du désamour à l'égard des actifs américains consécutif au « *Liberation Day* ». À la suite du « rétropédalage » du président annonçant une pause de 90 jours, de

sérieux doutes ont été émis sur sa capacité à véritablement tenir ses engagements tant domestiques qu'internationaux. Les périodes marquées par un sentiment exagérément négatif ont donc alterné avec celles dominées par un sentiment tout aussi exagérément positif.

Les **marchés obligataires** ont donc connu des mouvements contrastés. Au cours du premier semestre, aux Etats-Unis, la baisse des rendements<sup>1</sup> sur les maturités courtes a finalement été assez nette (près de 60 pb pour le taux de swap deux ans à près de 3,50%) et a excédé celle du taux du swap dix ans (en recul de 38 pb à 3,69%) offrant à la courbe une pente plus marquée. Malgré la baisse du rating de la part de Moody's, le rendement des obligations souveraines à dix ans (*US Treasuries*) s'est replié de concert avec le taux de swap de même maturité, auquel il est supérieur de plus de 50 pb (à 4,23%). Dans la zone euro, la pentification, moins sensible, s'est opérée de façon différente : baisse moins marquée du taux de swap deux ans (de 22 pb à 1,90%) et remontée du taux de swap dix ans (de 23 pb à 2,57%). Sous l'effet du programme budgétaire expansionniste du gouvernement Merz, le rendement allemand à dix ans (Bund) s'est redressé (24 pb à 2,61%) et excède le taux swap de même maturité des quelques points de base. Les *spreads* contre swap dix ans des souverains européens de référence se sont resserrés au cours du premier semestre : l'Italie enregistre la plus belle performance (*spread* en repli de 27 pb à 90 pb). Cette amélioration reflète une perception plus favorable des finances publiques italiennes et une certaine stabilité politique, contrastant avec les turbulences des années précédentes. La croissance italienne a, en outre, témoigné d'une résilience inattendue face aux tensions commerciales. Pénalisé, depuis la dissolution de juin 2024, par une absence préjudiciable de majorité parlementaire mais aussi par des finances publiques très dégradées, le *spread* français s'est néanmoins resserré au cours du semestre, passant d'un niveau élevé (85 pb) à 71 pb. Il excède désormais le *spread* espagnol (à 67 pb).

Sur les **marchés actions**, les indices européens ont surperformé leurs homologues américains, l'Euro Stoxx 50 progressant de 10% depuis le début de l'année (avec une hausse spectaculaire de près de 25% pour le secteur bancaire) tandis que le S&P 500, beaucoup plus volatil sur la période, a enregistré une hausse de près de 7%, soutenu par les valeurs de haute technologie. A la faveur de la versatilité de la politique américaine, économique mais aussi internationale, le **dollar** a perdu de sa superbe ; l'euro s'est apprécié de 14% contre dollar et de 6% en termes effectifs nominaux. Enfin, le **cours de l'or** a progressé de 26% au cours du premier semestre, pour même atteindre un record historique de 3 426 dollars l'once en avril, confirmant ainsi son statut de valeur refuge privilégiée en cette période d'intense incertitude.

## Perspectives 2025 - 2026

### Un contexte anxieux, quelques résistances inédites

C'est dans un environnement international encore plus incertain dont on ne peut totalement exclure les risques d'événements de rupture (blocage du détroit d'Ormuz, incidents sur les infrastructures du Golfe, etc.) que prend place le scénario économique et financier qui a déjà dû supporter la versatilité et l'imprévisibilité de la politique économique américaine.

Notre scénario économique pour les **Etats-Unis** a toujours été calé sur une séquence en deux temps suivant le tempo de la politique économique envisagée par D. Trump : impact positif sur l'inflation mais négatif sur la croissance des droits de douane (qui relèvent des prérogatives présidentielles) puis effet favorable mais postérieur d'une politique budgétaire agressive (qui suppose l'approbation du Congrès). Bien que nos prévisions pour 2025 aient été légèrement revues à la baisse, notre scénario américain a maintenu son cap, calé sur le calendrier des mesures de politiques économiques : tout en échappant à la récession, la croissance afficherait un net repli en 2025 couplé à un redressement de l'inflation, avant de retrouver du tonus en 2026.

Même avec la récente désescalade, les taux de droits de douane restent nettement plus élevés qu'ils ne l'étaient avant la deuxième élection de Donald Trump. L'impact négatif de la nouvelle politique commerciale est le principal moteur de la baisse de la croissance prévue en 2025 (1,5% après 2,8% en 2024) alors que les aspects plus favorables (« *One Big Beautiful Bill* », baisses d'impôts, déréglementation) contribueraient au rebond attendu en 2026 (2,2%). L'hypothèse d'une récession en

---

<sup>1</sup> On se réfère à la variation entre la valeur au 30 juin 2025 et la valeur 1<sup>er</sup> (ou 2) janvier 2025 ; la dernière valeur est celle de la variable concernée au 30 juin 2025.

2025 est écartée en raison de fondamentaux solides dont la moindre sensibilité aux taux d'intérêt, la situation financière très saine des ménages, un marché du travail resté relativement robuste, même si on y décèle des signes de dégradation. Malgré le ralentissement attendu de la croissance, nos prévisions d'inflation ont été revues à la hausse. Les droits de douane devraient occasionner une augmentation de l'inflation en glissement annuel d'environ 80 points de base (pb) au point d'impact maximal. Bien que cet effet soit temporaire, l'inflation (en moyenne annuelle) atteindrait 2,9% en 2025 et 2,7% en 2026. Elle continuerait donc d'excéder 2%, l'inflation sous-jacente se stabilisant aux alentours de 2,5% fin 2026.

Dans un environnement extérieur conflictuel et imprévisible, l'**Europe** trouverait son salut dans sa demande domestique lui permettant de mieux résister au ralentissement mondial. Deux scénarios alternatifs, entre lesquels l'équilibre est délicat, sont en effet susceptibles de se déployer : un scénario de résilience de l'économie de la zone euro fondée sur une augmentation de la dépense privée mais aussi, voire surtout, de la dépense publique en défense et en infrastructures ; un scénario de stagnation de l'activité sous l'effet d'un cumul de chocs négatifs : chocs de compétitivité liés aux droits de douane plus élevés, appréciation de l'euro et impact négatif de l'incertitude sur la confiance des agents privés.

Nous privilégions le scénario de résistance sur fond de bonne tenue du marché du travail, de situation économique et financière saine des agents privés et d'impulsion favorable du cycle du crédit. La mise en œuvre effective des dépenses publiques additionnelles, tout particulièrement du « bazooka allemand »<sup>2</sup>, mérite certes d'être confirmée. Mais ces dépenses pourraient offrir à la zone une croissance tirée par une demande domestique plus soutenue au moment où la croissance mondiale fléchirait. Elles offriraient une sorte d'exceptionnalisme, au regard surtout de la décennie passée, qui installerait la croissance de la zone euro sur un rythme supérieur au potentiel à moyen terme. La croissance de la zone euro en moyenne annuelle serait en légère accélération en 2025 au rythme de 0,9% et se renforcerait à 1,3% en 2026. L'inflation moyenne continuerait de s'assagir pour atteindre 2,1% et 1,8% en 2025 et 2026, respectivement.

En **Allemagne**, l'économie anémiée devrait retrouver le chemin d'une croissance robuste. Bien que plus exposée que ses partenaires aux politiques protectionnistes, l'économie serait stimulée par le plan d'investissement public. Ce plan et la levée de barrières qui semblaient jusqu'à présent insurmontables pour financer des investissements en infrastructures et défense permettent d'espérer un redémarrage significatif bien que non immédiat. Si les effets risquent d'être minimes en 2025 en raison de retards de mise en œuvre, un flux de fonds notable est attendu en 2026, avec des effets d'entraînement positifs pour les voisins européens et l'ensemble de la zone euro. La croissance allemande pourrait se redresser significativement, passant de -0,2% en 2024 à 0,1% en 2025 et, surtout, 1,2% en 2026. En **France**, la croissance devrait se montrer de nouveau poussive au deuxième trimestre 2025, avant d'accélérer légèrement au second semestre. Le véritable rebond n'interviendrait qu'en 2026, sous l'effet du redémarrage de l'investissement et des premières retombées favorables des mesures publiques allemandes. Les risques restent principalement orientés à la baisse sur l'activité à court terme. Notre scénario retient des taux de croissance de, respectivement, 0,6% et 1,2% en 2025 et 2026 (après 1,1% en 2024). En **Italie**, rattrapage incomplet et baisse récente du pouvoir d'achat, malgré la vigueur de l'emploi, limiteraient le potentiel de redressement de la consommation des ménages. Les surprises positives sur l'investissement se prolongeraient avec l'amélioration des conditions de financement et les subventions à la transition énergétique et numérique. Si la faiblesse récente des commandes industrielles peut peser sur l'investissement productif, la construction résiste. Un doute persiste néanmoins sur le potentiel de croissance avec une allocation sectorielle postpandémie en faveur des secteurs moins productifs. La croissance atteindrait 0,6% en 2025 puis 0,7% en 2026 (après 0,7% en 2024).

Le scénario central tracé pour la zone euro (élaboré et chiffré en juin) table sur un *statu quo* dans la confrontation tarifaire avec les États-Unis au 4 juin, soit une hypothèse de hausse généralisée des droits de douane à 10% (à l'exception des produits exemptés) de 25% sur l'automobile et de 50% sur l'acier. Les risques associés à ce scénario central sont baissiers. Le scénario de stagnation pourrait se matérialiser si la confrontation commerciale avec les États-Unis devait se durcir, si la contrainte de compétitivité devait mordre davantage, si la confiance des agents privés se dégradait sensiblement et, enfin, si la relance budgétaire était mise en œuvre plus graduellement qu'anticipé.

---

<sup>2</sup> Le Parlement a adopté en mars la création d'un fonds d'investissement en infrastructures de 500 milliards d'euros sur douze ans. Une première phase de la réforme du frein à l'endettement a aussi été votée ; elle permettra aux régions d'enregistrer un déficit structurel pouvant aller jusqu'à 0,35% du PIB. Enfin, les dépenses de défense supérieures à 1% du PIB seront exemptées du calcul du déficit. L'adoption de ces mesures a permis de briser des barrières qui semblaient jusqu'à présent insurmontables pour financer des investissements en infrastructures et défense.

Un contexte aussi incertain, porteur de ralentissement mondial et de contraction des débouchés à l'exportation, aurait certainement par le passé (un passé pas si lointain) impliqué une « sous-performance » des **économies émergentes**, en outre handicapées par l'aversion des marchés au risque, une hausse de leurs taux d'intérêt et des pressions sur leurs devises. Or, malgré les droits de douane (dont les effets seront évidemment très différents selon les économies), notre scénario reste, globalement, plutôt optimiste à l'égard des grands pays émergents. Ceux-ci pourraient faire preuve d'une résistance inédite grâce à des soutiens susceptibles d'amortir partiellement les impacts d'un environnement peu porteur : vigueur relative des marchés de l'emploi, demande intérieure assez solide, assouplissement monétaire (à de rares exceptions près), décélération chinoise limitée (après avoir bien résisté au premier semestre, la croissance approcherait 4,5% en 2025 en raison du ralentissement anticipé au second semestre et lié la guerre commerciale). Enfin, les devises émergentes ont correctement résisté et le risque d'éventuelles hausses de taux défensives, pénalisant la croissance, est plus faible que ce que l'on aurait pu redouter. Ces perspectives relativement positives s'accompagnent, cependant, de risques plus élevés qu'habituellement, en raison de l'imprévisibilité des politiques américaines.

En termes de **politiques monétaires**, la fin des cycles d'assouplissement se rapproche. Aux États-Unis, le scénario (net fléchissement en 2025, rebond en 2026, hausse de l'inflation qui continuerait d'excéder significativement la cible), mais aussi les incertitudes qui l'entourent devraient inciter la **Fed** à la patience en dépit des exhortations de D. Trump en faveur d'une politique plus souple. La Fed procéderait à un léger assouplissement suivi d'une longue pause. Notre scénario table toujours sur deux réductions en 2025, mais les décale d'un trimestre (en septembre et décembre, contre juin et septembre auparavant). Après ces deux baisses, la Fed maintiendrait ses taux inchangés avec une limite supérieure maximale de 4% tout au long de 2026.

Quant à la **BCE**, bien qu'elle se refuse à exclure toute future baisse de taux, elle pourrait bien être arrivée à la fin de son cycle de baisse en raison d'une croissance supposée se redresser et une inflation à la cible. Bien évidemment, une détérioration de l'environnement économique justifierait davantage d'assouplissement : la BCE se tient prête à baisser ses taux, si nécessaire. Notre scénario retient le maintien du taux de dépôt à 2% en 2026.

Du côté des **taux d'intérêt**, aux États-Unis, risque d'inflation tenace et de trajectoire budgétaire jugée insoutenable, notation AAA compromise, versatilité des décisions économiques, inquiétudes accrues des investisseurs exercent des pressions haussières. Notre scénario retient un taux souverain (*US Treasury*) à dix ans vers 4,70% fin 2025 et de 4,95% fin 2026. Dans la zone euro, croissance résistante et prévue en accélération, inflation à la cible et BCE supposée avoir presque achevé son assouplissement plaident pour une légère remontée des taux d'intérêt et une stabilisation, voire un resserrement, des spreads souverains. Le taux allemand à dix ans (Bund) pourrait ainsi approcher 2,90% fin 2025 et 2,95% fin 2026. Sur la même maturité, le *spread* offert par la France par rapport au Bund oscillerait autour de 60/65 pb et celui de l'Italie se contracterait pour atteindre 90 pb fin 2026.

Enfin, le **dollar** continue à perdre de sa superbe. Inconstance et imprévisibilité des politiques économiques menées par D. Trump, perspectives budgétaires américaines dégradées, spéculations sur les intentions officielles de dépréciation du dollar, résistance des autres économies autant de facteurs qui mettent le dollar sous pression sans pour autant annoncer sa disparition comme monnaie de réserve essentielle à brève échéance. Le cours euro/dollar s'établirait à 1,17 au quatrième trimestre 2025, avant de se déprécier en 2026 (1,10).

## 1.2. **Activité commerciale du Crédit Agricole d'Ile-de-France**

### **Activité commerciale du Crédit Agricole d'Ile-de-France**

A 57 milliards d'euros, les encours de crédit sont en hausse sur un an glissant (+3,5%), avec une accélération de l'activité sur l'habitat et les crédits de trésorerie aux entreprises en 2025.

Le premier semestre 2025 est marqué par une progression des encours de collecte de 2,3% lié à la poussée de la collecte hors bilan en particulier l'assurance-vie.

	Encours 30/06/25 (milliards d'€)	Evolution sur un an (en %)
<b>Encours total de collecte</b>	<b>90,2</b>	<b>+2,3%</b>
- Dont collecte bancaire	53,9	1,6%
- Dont assurance-vie	14,3	5,5%
- Dont collecte OPVCM et comptes titres	22	2,1%
<b>Encours total de crédits</b>	<b>57,0</b>	<b>3,5%</b>
- Dont crédits à l'habitat	37,3	3,6%
- Dont crédits Entreprises	10,2	4,9%
- Dont crédits aux collectivités publiques	2,2	-4,1%
- Dont crédits aux professionnels et à l'agriculture	4,9	2,8%
- Dont crédits à la consommation et divers	2,4	6,2%

Les encours de crédit et de collecte confiés par nos clients dépassent 147 milliards d'euros.

Sur le semestre, avec près de 48 700 entrées en relation, le taux de conquête brute progresse sur un an.

### 1.3. Faits marquants

#### ➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2025

Au 30/06/2025, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2025) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 17 avril 2025. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2025 pour un montant de 1,684 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 84,3 millions d'euros de titres subordonnés et pour 800 millions d'euros de titres senior (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (gestionnaires d'actifs (52%) et établissements de crédit (48%) pour un montant de 800 M€.

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a cédé des prêts à l'habitat pour un montant de 320.4 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2025. Elle a souscrit pour 16 millions d'euros de titres subordonnés et 152.2 millions d'euros de titres senior.

## 1.4. Comptes consolidés

La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France présente des comptes consolidés semestriels en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Au cours du deuxième semestre 2024, la société Bercy Participations, qui était consolidée par intégration globale au 30/06/2024, a été fusionnée avec la Caisse Régionale par transmission universelle de Patrimoine, dans une logique de rationalisation et simplification de l'organigramme.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole d'Ile-de-France au 30 juin 2025 est donc constitué des structures suivantes :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France
- 52 Caisses locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale
- La S.A. SOCADIF
- La S.A.S. Bercy Champ-de-Mars
- La SCI Bercy Villiot
- Les FCT CA Habitat 2022, 2024 et 2025, issus des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en mars 2022, mars 2024 et avril 2025 regroupés dans une Société Technique de Titrisation (STT)

Contribution des différentes entités consolidées au Résultat consolidé du groupe de la Caisse régionale au 30 juin 2025 :

### Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

<i>En milliers d'€</i>	<b>Contribution au PNB consolidé du groupe</b>	<b>Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe</b>	<b>Contribution au résultat net consolidé du groupe</b>
Caisse régionale + STT	526 619	186 252	128 301
Caisses locales	2 724	1 249	595
Socadif	9 931	8 965	8 965
Bercy Champ de Mars	-381	-1 969	-1 766
Bercy Villiot	1 926	1 351	1 351
	<b>540 819</b>	<b>197 323</b>	<b>137 446</b>

### 1.4.1. Résultat consolidé

Montant en K€	30/06/2025	30/06/2024	Variations	
			Montants	%
<b>PNB</b>	<b>540 819</b>	<b>515 033</b>	<b>25 786</b>	<b>5,0%</b>
Charges générales d'exploitation	-344 971	-326 069	-18 902	5,8%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>195 848</b>	<b>188 964</b>	<b>6 884</b>	<b>3,6%</b>
Coût du risque	-38 813	-57 868	19 055	-32,9%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>157 035</b>	<b>131 096</b>	<b>25 939</b>	<b>19,8%</b>
Impôt sur les bénéfices	-19 605	-14 164	-5 441	38,4%
<b>Résultat net</b>	<b>137 446</b>	<b>116 976</b>	<b>20 470</b>	<b>17,5%</b>
Résultat net part du groupe	137 446	116 976	20 470	17,5%

**Le Produit Net Bancaire est en hausse 5% par rapport au premier semestre 2024 et atteint 541 millions.**

Il bénéficie du redressement de la marge d'intermédiation liée à l'activité commerciale dans un contexte de rentification des taux favorable, de la performance des titres de participation du Groupe Crédit Agricole, dont les dividendes sont en hausse, de l'évolution de la juste valeur du portefeuille de private equity, ainsi que de la croissance des commissions issues de l'activité commerciale.

**Les charges générales d'exploitation progressent de 5,8%, à 345 millions d'euros**, reflétant principalement les investissements réalisés dans les charges de personnel pour accompagner la dynamique commerciale, ainsi que le volume d'activité qui impacte à la hausse les charges de fonctionnement.

Dans ce contexte, **le RBE est en progression de 3,6% à 196 millions d'euros**, et le coefficient d'exploitation<sup>3</sup> à 63,8% est en hausse 5 points sur un an.

**Le coût du risque est en baisse** par rapport à un premier semestre 2024 qui avait enregistré une forte dotation sur un dossier de place.

Sur un an glissant, il est stable à 12 bp des encours de crédit. Malgré un contexte économique encore fragile, le taux de créances dépréciées sur encours brut<sup>4</sup> baisse de 0,4 pt.

Par ailleurs, le niveau de couverture par les provisions des pertes attendues bâloises s'établit à 144%, illustration de la politique de provisionnement prudente de la Caisse Régionale.

**La charge fiscale est en hausse**, principalement en lien avec l'augmentation du résultat avant impôt et l'intégration d'une surtaxe estimée à 3,7 millions d'euros.

**Le résultat net part du groupe de l'exercice s'établit à 137 millions d'euros, en hausse de 17,5% par rapport au premier semestre 2024.**

<sup>3</sup> Le coefficient d'exploitation correspond au rapport entre les frais généraux et le Produit Net Bancaire (PNB)

<sup>4</sup> Le taux de créances dépréciées sur encours brut correspond au rapport entre les créances douteuses et les encours de crédit bruts comptables

## 1.4.2. Bilan consolidé

### L'actif :

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	85 699	92 843	-7 144	-7,69%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 392 662	1 300 602	92 060	7,08%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	281 786	247 174	34 612	14,00%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	1 110 876	1 053 428	57 448	5,45%
Instruments dérivés de couverture	718 971	755 089	-36 118	-4,78%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 088 248	3 784 964	303 284	8,01%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	239 192	185 515	53 677	28,93%
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	3 849 056	3 599 449	249 607	6,93%
Actifs financiers au coût amorti	69 770 126	69 387 009	383 117	0,55%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	9 264 797	9 699 950	-435 153	-4,49%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	56 481 946	55 720 690	761 256	1,37%
<i>Titres de dettes</i>	4 023 383	3 966 369	57 014	1,44%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-504 237	-475 420	-28 817	6,06%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	71 346	65 176	6 170	9,47%
Comptes de régularisation et actifs divers	521 455	678 863	-157 408	-23,19%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Participations dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	71 247	71 775	-528	-0,74%
Immobilisations corporelles	201 676	207 688	-6 012	-2,89%
Immobilisations incorporelles	305	328	-23	-7,01%
Ecarts d'acquisition				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>76 417 498</b>	<b>75 868 917</b>	<b>548 581</b>	<b>0,72%</b>

Le total bilan de la Caisse régionale est en légère progression de 0,7% par rapport au 31/12/2024.

A l'actif, l'essentiel de cette croissance provient :

- De l'augmentation des encours de prêts et créances sur la clientèle, reflet de l'activité commerciale de la Caisse régionale, notamment sur le marché de l'habitat. Cette hausse des emplois sur les encours de crédit s'accompagnant d'une baisse des placements effectués auprès du Groupe Crédit Agricole (Prêts et créances sur les établissements de crédit).
- De la réévaluation de titres de participation groupe (instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables),

Le passif :

<b>Bilan PASSIF</b> (en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation	
			Montants	%
Banques Centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	281 224	244 271	36 953	15,13%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	281 224	244 271	36 953	15,13%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>				
Instruments dérivés de couverture	319 386	372 683	-53 297	-14,30%
Passifs financiers au coût amorti	65 751 283	65 417 513	333 770	0,51%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	31 129 483	31 809 638	-680 155	-2,14%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	34 170 740	33 204 538	966 202	2,91%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	451 060	403 337	47 723	11,83%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	39 212	31 330	7 882	25,16%
Passifs d'impôts courants et différés	31 155	457	30 698	6717,29%
Comptes de régularisation et passifs divers	1 352 931	1 494 523	-141 592	-9,47%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Provisions	98 890	108 696	-9 806	-9,02%
Dettes subordonnées	0	0	0	
<b>Total dettes</b>	<b>67 874 081</b>	<b>67 669 473</b>	<b>204 608</b>	<b>0,30%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>8 543 417</b>	<b>8 199 444</b>	<b>343 973</b>	<b>4,20%</b>
Capitaux propres part du Groupe	8 543 416	8 199 443	343 973	4,20%
Capital et réserves liées	357 184	351 065	6 119	1,74%
Réserves consolidées	6 745 461	6 575 765	169 696	2,58%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 303 325	1 080 733	222 592	20,60%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice	137 446	191 880	-54 434	-28,37%
Participations ne donnant pas le contrôle	1	1	0	-5,47%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>76 417 498</b>	<b>75 868 917</b>	<b>548 581</b>	<b>0,72%</b>

Au passif, la progression du total bilan est le fait de la collecte auprès de la clientèle, qui augmente de près d'un milliard d'euro, en lien avec les souscriptions nouvelles de comptes et dépôts à terme ainsi que la hausse des encours sur les dépôts à vue.

Parallèlement et en conséquence de cette collecte, les besoins de refinancement effectués auprès du Groupe Crédit Agricole sont en nette diminution (dettes envers les établissements de crédit).

Témoignant de la solidité de la structure financière de la Caisse régionale, ses fonds propres se renforcent à nouveau, à 8,5 milliards d'euros. Ils intègrent la mise en réserve d'une partie du résultat 2024 après distribution aux porteurs de CCI, CCA et parts sociales.

## **1.5. Evènements postérieurs à la fin de la période intermédiaire**

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire de nature à impacter les comptes arrêtés au 30 juin 2025

## 2. Facteurs de risques et informations prudentielles

### 2.1. Informations prudentielles

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet du Crédit agricole d'Ile-de-France, rubrique « informations réglementées » (<https://ca-paris.com/finance/information-reglementee/>) dans le document « Informations au titre du Pilier 3 ».

#### Situation au 30 juin 2025

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentielsphasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité et de levier (en %)	30/06/2025	31/12/2024
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>5 300 907</b>	<b>5 327 693</b>
dont Instruments de capital et réserves	8 382 030	8 166 324
dont Filtrés prudentiels et autres ajustements réglementaires	(3 081 122)	(2 838 632)
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)</b>	<b>5 300 907</b>	<b>5 327 693</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2</b>	<b>61 097</b>	<b>68 198</b>
<b>FONDS PROPRES TOTAUX</b>	<b>5 362 004</b>	<b>5 395 890</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)</b>	<b>22 406 415</b>	<b>22 578 788</b>
<b>RATIO CET1</b>	<b>23,66%</b>	<b>23,60%</b>
<b>RATIO TIER 1</b>	<b>23,66%</b>	<b>23,60%</b>
<b>RATIO TOTAL CAPITAL</b>	<b>23,93%</b>	<b>23,90%</b>
<b>TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER</b>	<b>68 229 276</b>	<b>67 103 612</b>
<b>RATIO DE LEVIER</b>	<b>7,77%</b>	<b>7,94%</b>

Au 30 juin 2025, les ratios de solvabilité et le ratio de levier de la Caisse régionale sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

## 2.2. Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposée, ainsi que les principaux risques liés à la détention de certificats coopératifs d'investissements émis par la Caisse régionale du fait de sa structure.

La partie 2.3 « Gestion des risques » du présent chapitre expose les dispositifs mis en œuvre pour gérer les risques.

Les risques propres à l'activité du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

### 2.2.1. Risques de crédit et de contreparties

#### a) **Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque de crédit de ses contreparties**

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé. Le risque de crédit affecte ses comptes consolidés lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale est couverte par ces techniques. En conséquence, elle est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2025, l'exposition au risque de crédit de la Caisse régionale mesurée en exposition au défaut (EAD<sup>5</sup>) s'élevait à 63,4 milliards d'euros. Celle-ci est répartie à hauteur de 69 % sur la clientèle de détail, et 31 % sur la clientèle Entreprises. A cette date d'arrêt, le montant des prêts et créances sur la clientèle en défaut s'élevait à 628 millions d'euros en EAD.

---

<sup>5</sup> : EAD : exposition en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

**b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par le Crédit Agricole d'Ile-de-France liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière**

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale d'Ile-de-France comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Au 30 juin 2025, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle de la Caisse régionale s'élevait à 57 063 millions d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 581 millions d'euros.

**c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale.**

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur sa rentabilité et sa situation financière.

Au 30 juin 2025, l'exposition brute en EAD du Crédit Agricole d'Ile-de-France sur les Corporates s'élève à 19,4 milliards d'euros (dont 269 millions d'euros d'EAD en défaut).

**d) La Caisse régionale d'Ile-de-France pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée.**

Au 30 juin 2025, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total de crédit à la clientèle de la Caisse Régionale d'Ile-de-France représentait 69 %, soit 44,1 milliards d'euros d'EAD. Le portefeuille d'engagement de la grande clientèle est bien diversifié. Seule la filière Immobilier enregistre plus de 10% de l'EAD totale, soit 37% en 2025, en légère baisse par rapport à 2024. Les emprunteurs de la clientèle de détail, dont les ménages emprunteurs au travers de crédit habitat ou crédit à la consommation, pourraient être fragilisés par une remontée durable du niveau de chômage.

**e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Crédit Agricole d'Ile-de-France.**

La capacité de la Caisse régionale d'Ile-de-France à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé à des contreparties financières, y compris des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit du Crédit Agricole d'Ile-de-France serait exacerbé si les actifs qu'il détient en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de son exposition au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

**f) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans le territoire où il exerce ses activités**

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est particulièrement et quasi exclusivement exposé, en valeur absolue, au risque pays sur la France. Une dégradation des conditions économiques de ce pays aurait des répercussions sur la Caisse régionale.

Au 30/06/2025, les engagements hors France représentent 2,1 milliards d'euros d'AED, soit 3% des engagements de la Caisse régionale.

**g) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché**

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse Régionale d'Ile-de-France n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

## **2.2.2. Risques financiers**

**a) Les risques liés au manque de visibilité, à des pressions sur les taux courts, à une remontée des taux longs pourraient impacter la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole d'Ile-de-France**

Grâce à la désinflation, tout en poursuivant la réduction de son bilan, la BCE a entamé en juin 2024 son assouplissement monétaire et réduit, sur un an, ses taux de refinancement (à 2,15% en juin 2025) et de dépôt (à 2%) de, respectivement, 235 points de base (pb) et 200 pb. Grâce à la convergence de l'inflation vers la cible de 2%, dans un contexte de croissance médiocre de la zone euro mais plus résistante (prévue à 0,9% en 2025 puis à 1,3% en 2026) grâce à une demande interne progressivement soutenue par le programme de relance allemand, la BCE pourrait être parvenue à la fin de son cycle d'assouplissement. Outre le risque de chocs sur les prix en amont, ce statu quo pourrait être contrarié

par l'influence de la politique monétaire et des taux d'intérêt aux États-Unis où le risque inflationniste est désormais plus élevé en raison, notamment, de l'imposition de droits de douane.

Ainsi, aux États-Unis, les droits de douane devraient occasionner une augmentation de l'inflation en glissement annuel d'environ 80 pb au point d'impact maximal. L'inflation (prévue à 2,9% en 2025 et 2,7% en 2026 en moyenne annuelle) continuerait d'excéder 2%. Ce scénario, mais aussi les incertitudes qui l'entourent, vont complexifier les arbitrages de la Fed. Celle-ci pourrait procéder à un léger assouplissement (prévision de deux réductions de 25 pb en septembre et décembre 2025) suivi d'une longue pause (Fed funds à 4% tout au long de 2026) mais sous réserve d'une plus grande visibilité. Par ailleurs, toujours aux États-Unis, risque d'inflation tenace et trajectoire budgétaire jugée insoutenable, notation AAA compromise, versatilité des décisions économiques, inquiétudes accrues des investisseurs exercent des pressions haussières sur les taux d'intérêt souverains. Dans la zone euro, croissance résistante et prévue en accélération, inflation à la cible et BCE supposée avoir presque achevé son assouplissement plaident pour une légère remontée des taux d'intérêt et une stabilisation, voire un resserrement des spreads souverains. Le taux allemand à dix ans (Bund) pourrait ainsi approcher 2,90% fin 2025 et 2,95% fin 2026. Sur la même maturité, le spread offert par la France par rapport au Bund oscillerait autour de 60/65 pb et celui de l'Italie se contracterait pour atteindre 90 pb fin 2026.

Mais, de nombreux facteurs sont susceptibles de se traduire par une remontée de l'inflation et/ou des taux sans risques. Ainsi, si les négociations commerciales entre les États-Unis et l'Union européenne se déroulent mal, d'éventuelles mesures de rétorsion (hausse de ses droits de douane à l'encontre des produits importés des États-Unis) de l'UE pourrait se révéler inflationnistes. Par ailleurs, l'environnement international est particulièrement incertain et on ne peut totalement exclure les risques d'événements de rupture (blocage du détroit d'Ormuz, incidents sur les infrastructures du Golfe, etc.) ; ceux-ci pourraient se traduire par des tensions des chocs sur les prix des matières premières voire des difficultés ponctuelles d'approvisionnement. Enfin, les facteurs externes (environnement encore plus incertain, risques d'événements de rupture, versatilité et imprévisibilité de la politique économique américaine) et internes (trajectoire des dettes publiques et, tout particulièrement, dégradation de la situation budgétaire française) peuvent se traduire par un écartement des spreads souverains.

De plus, une modification dans la structure par terme des taux d'intérêt pourrait conduire à une modification des arbitrages des flux de placements des ménages. Une remontée des taux courts, éventuellement associée à une hausse de l'inflation, rendrait plus attractifs les livrets réglementés, en particulier le livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) dont 60% des sommes sont centralisées auprès de la CDC. L'attractivité de l'épargne réglementée se traduirait par une décollecte des dépôts à vue. Des fuites vers les placements en Organismes de placements collectifs monétaires, dont la performance dépend des taux courts, pourraient accentuer les tensions sur la liquidité bancaire.

Une hausse des taux longs souverains pourrait, d'une part, constituer un frein à la reprise de la production de crédit à l'habitat et, d'autre part, accentuer l'arbitrage des ménages en faveur de placements hors bilan, comme l'assurance-vie. Une volatilité accrue sur les marchés financiers pourrait également renforcer l'attrait pour les produits structurés et conduire à une collecte toujours plus soutenue en unités de compte.

**b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Crédit Agricole d'Ile-de-France.**

La marge nette d'intérêts réalisée par la Caisse régionale sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur ses passifs. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts du Crédit Agricole d'Ile-de-France ainsi que sa valeur économique.

Sur les 12 prochains mois, en cas de baisse des taux d'intérêt de la zone euro de 100 points de base, le Crédit Agricole d'Ile-de-France perdrait 3 millions d'euros sur le portefeuille au 30 juin 2025, soit une baisse de 0,3% du PNB annuel 2024.

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de 200 points de base correspond à un impact négatif de 167 millions d'euros, soit 3,14% des fonds propres prudentiels CET1 du Crédit Agricole d'Ile-de-France au 31/12/2024

Les impacts ci-dessus sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les trente prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

Les résultats de la caisse régionale pourraient également être affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Enfin, dans le contexte de baisse des taux amorcé depuis plusieurs mois, le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait être défavorablement affecté par l'augmentation des remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe si celle-ci entraînait une baisse des taux des nouveaux crédits habitat. Par ailleurs, les incertitudes politiques en France pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources marché moyen-long terme.

**c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Crédit Agricole d'Ile-de-France, ainsi que de sa dette, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres**

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre du Crédit Agricole d'Ile-de-France, ainsi que des variations de valeur liées au marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2025, la valeur au bilan consolidé des actifs financiers -hors instruments de capitaux propres- comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par le Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élevait à 1 181 millions d'euros. Celle des passifs financiers comptabilisé à la juste valeur par résultat s'élevait à 281 millions d'euros

**d) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital**

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées ou de fonds de *private equity*. Si la valeur des titres de capital détenus venait à diminuer de manière significative, le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2025, le Crédit Agricole d'Ile-de-France détenait 4,1 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres, dont 212 millions d'euros comptabilisés à la juste valeur par résultat, et 3,8 milliards d'euros comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (cette dernière catégorie correspondant pour l'essentiel à des titres de participations dans des structures du Groupe Crédit Agricole).

**e) La Caisse régionale d'Ile-de-France doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de pertes liées à la variation des taux d'intérêts et des taux de change ainsi qu'au risque de baisse des ressources de liquidité en cas de replis prolongés des marchés de refinancement.**

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque que les maturités, les taux d'intérêt ou les devises de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement ou de flux d'un certain nombre de ses actifs et passifs peut être fluctuant et incertain. La Caisse régionale a déployé des processus de suivi, de modélisation et de couvertures des risques de ses actifs et passifs et s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques de liquidité, de taux et de change. Pour autant, il ne peut être garanti que ces dispositifs seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

Le risque de liquidité fait également l'objet d'un encadrement resserré et d'une gestion diversifiée des ressources. Toutefois, en cas de fermeture des marchés de refinancement, le Crédit Agricole d'Ile-de-France peut s'appuyer sur des réserves de liquidité importantes et des ratios réglementaires de liquidité largement excédentaires lui permettant d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Au 30 juin 2025, la Caisse Régionale affichait :

- un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 109,4 % <sup>(6)</sup>, supérieur au plancher réglementaire ;
- un ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) de 106,7 %, supérieur au plancher réglementaire.

**f) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Crédit Agricole d'Ile-de-France à des risques de marché**

Les activités du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est ainsi exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt et des cours des titres.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France réalise des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés au paragraphe 2.3.2 de la gestion de risques. Ces techniques reposent sur des approches hypothétiques ou historiques desquelles les conditions de marché futures peuvent toutefois diverger significativement. En conséquence, l'exposition de la Caisse régionale aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Par ailleurs, le Crédit Agricole d'Ile-de-France est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur la Caisse régionale et ses contreparties.

**g) Les stratégies de couverture mises en place par le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourraient ne pas écarter tout risque de pertes**

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, le Crédit Agricole

---

(6) LCR moyen sur un an glissant à fin juin 2025.

d'Ile-de-France pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Au 30 juin 2025, l'encours de swaps de couverture (en notionnel) se monte à 20,7 milliards d'euros.

### **2.2.3. Risques opérationnels et risques connexes**

Le **risque opérationnel** et les risques connexes du Crédit Agricole d'Ile-de-France incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2023 au 1er semestre 2025, les incidents de risque opérationnel pour le Crédit Agricole d'Ile de France se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 12 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 15 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 64 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (1 %), la fraude interne (3 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0,4 %) et les dommages aux actifs corporels (4,2 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé le Groupe Crédit Agricole s'élevait 1 847 M€ au 30 juin 2025.

#### **a) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé aux risques de fraude**

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel, au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes.

Sur le 1er semestre 2025, le montant de la fraude avérée pour le périmètre du Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élève à 1,62 millions d'euros (pertes collectées en RO – en date de détection), en augmentation (+23 %) par rapport au 1er semestre 2024 (1,32 M€).

La répartition des risques de fraudes sur la période S1 2025 est la suivante :

- fraude identitaire et documentaire : 9,5 % ;
- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 82,3% ;
- détournement/vol : 8,2 % ;

La fraude représente un préjudice et un coût important pour le Crédit Agricole d'Ile de France. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Les risques ne sont donc plus seulement opérationnels mais aussi réglementaires. Certaines fraudes peuvent faire l'objet d'une déclaration de soupçon à Tracfin. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance, de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

**b) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers**

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et le Crédit Agricole d'Ile de France continue de déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, le Crédit Agricole d'Ile de France est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Crédit Agricole d'Ile de France dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information du Crédit Agricole d'Ile de France devenaient défaillants, même sur une courte période, le Crédit Agricole d'Ile de France se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Crédit Agricole d'Ile de France, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Crédit Agricole d'Ile de France ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Crédit Agricole d'Ile de France est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Crédit Agricole d'Ile de France a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Crédit Agricole d'Ile de France est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, le Crédit Agricole d'Ile de France pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'informations du Crédit Agricole d'Ile de France, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cybercrime ou d'un acte de cyberterrorisme.

Le Crédit Agricole d'Ile de France ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisaient, qu'ils seraient résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2023 au 1er semestre 2025, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 1% des pertes opérationnelles totale sur la période.

**c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourraient s'avérer inopérantes ou ne pas suffire à garantir une diminution effective de son exposition à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives**

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par le Crédit Agricole d'Ile de France pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en

particulier ceux que le Crédit Agricole d'Ile de France n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Crédit Agricole d'Ile de France utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, le Crédit Agricole d'Ile de France applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Crédit Agricole d'Ile de France. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Crédit Agricole d'Ile de France pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que le Crédit Agricole d'Ile de France utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Crédit Agricole d'Ile de France pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer le Crédit Agricole d'Ile de France à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2025, le Crédit Agricole d'Ile de France a une exigence de fonds propres prudentiels de 147,8 millions d'euros, au titre de la couverture du risque opérationnel, évaluée en totalité selon l'approche standard (SMA - Standardised Measurement Approach) depuis le 1er janvier 2025, conformément au cadre prudentiel CRR3.

**d) Tout préjudice porté à la réputation du Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait avoir un impact défavorable sur son activité**

Les activités du Crédit Agricole d'Ile de France dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant le Crédit Agricole d'Ile de France pour défaut de conformité ou pour tout autre sujet similaire ou ayant la même portée pourrait porter préjudice à sa réputation et, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces sujets englobent notamment, sans limitation, une éventuelle gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi potentiellement erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales. Le Crédit Agricole d'Ile de France pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, le Crédit Agricole d'Ile de France est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation du Crédit Agricole d'Ile de France pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire qui pourrait accroître le nombre de litiges et différends et exposer le Crédit Agricole d'Ile de France à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour le Crédit Agricole d'Ile de France. Il est géré par le Département de la Conformité, rattaché à la Direction de la Prévention des risques du Crédit Agricole d'Ile de France qui assure notamment, sans limitation, la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs. Le Département juridique, rattaché à la Direction de la Prévention des risques du Crédit Agricole d'Ile de France gère la protection des données clients.

**e) Le Crédit Agricole d’Ile-de-France est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre**

Le Crédit Agricole d’Ile de France a fait par le passé, et pourrait encore faire à l’avenir, l’objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu’elles ont une issue défavorable pour le Crédit Agricole d’Ile de France, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d’amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont le Crédit Agricole d’Ile de France a été l’objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d’entente en matière de fixation d’indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, le Crédit Agricole d’Ile de France dispose de moyens de défense importants, il pourrait, même lorsque l’issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources conséquentes pour la défense de ses intérêts.

Rattaché à la Direction des risques, le département juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l’appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d’exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

#### **2.2.4. Risques liés à l’environnement dans lequel le Crédit Agricole d’Ile-de-France évolue**

**a) Des taux d’intérêts plus élevés et/ou très volatils ainsi qu’un ralentissement économique marqué pourraient affecter défavorablement l’activité, les opérations et les performances financières du Crédit Agricole d’Ile-de-France**

L’environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales recèlent des risques susceptibles de dégrader l’environnement économique en se traduisant, notamment, par des pressions haussières sur l’inflation, les taux d’intérêt et baissières sur la croissance.

- La crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont clairement mis en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d’une puissance hostile ou d’un seul fournisseur. Combinées à l’accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l’imposition de droits de douane entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont structurels et susceptibles d’entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.

- Des événements climatiques (tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile) peuvent également provoquer des difficultés d’approvisionnement, perturber le commerce mondial et entraîner de fortes tensions sur les prix.

- Aux États-Unis, au-delà de son impact négatif sur la croissance à court terme, le programme économique de D. Trump suggère une croissance légèrement plus soutenue (réductions d’impôts, déréglementation) mais également une inflation plus élevée (droits de douane, lois anti-immigration, déficit budgétaire). Ce scénario est porteur de risques importants : tensions inflationnistes et moindres baisses de taux directeurs aux États-Unis, susceptibles de contraindre la politique monétaire du Reste du Monde ; protectionnisme renforcé pénalisant la croissance mondiale ; manque de visibilité propice, d’une part, à la volatilité financière et, d’autre part, à l’attentisme et à l’épargne et donc préjudiciable pour la consommation, l’investissement, la croissance.

- Plus globalement, les évolutions géopolitiques (tels la guerre en Ukraine, le conflit au Proche-Orient, ou encore les tensions sino-américaines) font peser des risques sur l’économie mondiale, en particulier sur le commerce et les chaînes d’approvisionnement, donc sur les prix, notamment de matières premières ou composants clés.

- Dans la zone euro, le scénario central retient une croissance modeste, une inflation proche de la cible de la BCE, couplée à des pressions modérément haussières sur les taux d'intérêt. Or, la zone euro reste exposée aux risques de pressions inflationnistes importées en cas, par exemple, de difficultés d'approvisionnement (comme lors de la crise du Covid) ou de chocs sur les prix de l'énergie (comme lors du déclenchement de la guerre en Ukraine). Par ailleurs, la zone euro est exposée au risque de matérialisation d'un scénario de croissance beaucoup plus faible. Les risques associés au scénario central sont, en effet, baissiers. Un scénario de stagnation pourrait se matérialiser si la confrontation commerciale avec les États-Unis se durcissait, si les débouchés à l'exportation se contractaient, si la contrainte de compétitivité mordait davantage, si la confiance des agents privés se dégradait sensiblement et si, enfin, la relance budgétaire allemande était mise en œuvre plus graduellement qu'anticipé.

- Enfin, en France plus spécifiquement, dans un contexte de croissance faible et de finances publiques dégradées, toute évolution politique, économique et sociale peut se traduire par une hausse et une volatilité accrue des taux d'intérêt français souverains (Obligation Assimilable du Trésor, OAT) mais aussi privés. Les incertitudes peuvent également contribuer à l'attentisme des acteurs économiques, préjudiciable à l'activité.

Ainsi, des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient contrarier le scénario d'assouplissement modéré aux États-Unis (puis dans le Reste du Monde) et de *statu quo* de la BCE, promouvoir des taux d'intérêt plus élevés, amputer le pouvoir d'achat des ménages, et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises pourraient voir ainsi leur nombre augmenter, occasionnant une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et un arrêt de la baisse ou une hausse des taux d'intérêt des crédits immobiliers serait dommageable au secteur. Des taux d'intérêt plus élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients du Crédit Agricole d'Ile-de-France mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant son activité et son coût du risque.

Plus généralement, la faiblesse de la croissance, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevé peuvent mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de la Caisse régionale selon l'exposition de celle-ci et les répercussions systémiques du choc.

## **b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Crédit Agricole d'Ile-de-France et les marchés sur lesquels il opère.**

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels intervient la Caisse régionale pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations de ses clients ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients.
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale les plus exposées au risque de marché.
- La sous-estimation des risques (notamment politiques et géopolitiques) par les marchés financiers, la perception trop favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait.
- Une perturbation économique d'ampleur (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du Crédit Agricole d'Ile-de-France, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

- Plus globalement, les risques internationaux économiques ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur, les entreprises et, in fine, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'extension du conflit au Proche-Orient ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques) peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire.

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique peuvent conduire les Banques centrales à mener des politiques monétaires inappropriées : un assouplissement monétaire tardif ou prudent peut ainsi conduire à une politique trop restrictive susceptible de promouvoir une récession marquée de l'activité.

- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.

- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique, économique ou social qui conduirait, d'une part, les ménages à moins consommer et à épargner par précaution et, d'autre part, les entreprises à retarder leurs investissements. Cela serait dommageable pour la croissance et la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

- En France, l'incertitude politique et économique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions économiques ou financières et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché (qu'elles soient françaises, européennes ou globales) venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations du Crédit Agricole d'Ile-de-France pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

### **c) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière**

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- Les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la

surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement telle que transposée en droit interne (telle que modifiée par la directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 telle que transposée en droit interne) ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que le Crédit Agricole d'Ile-de-France et les groupes bancaires doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification et de pondération des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, aux règles d'utilisation des modèles internes ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2025, le ratio CET1 non phasé de la Caisse régionale atteint 23,66% et le ratio global non phasé 23,93% ;

- Les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou complétée à tout moment) telle que transposée en droit français (la "DRRB") et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou complété à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la partie "Gestion des risques" de l'amendement A01 du Document d'Enregistrement Universel 2023) ;
- Les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris ceux émis par le Crédit Agricole d'Ile-de-France), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, tel que modifié ou complété à tout moment) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- Les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;
- Les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- Les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- les réglementations applicables en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que modifiée ou complétée à tout moment, y compris, notamment, par la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (dite "CSRD") en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises), (ii) sur la manière et la mesure selon lesquelles les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou complété à tout moment, y compris, notamment, par le Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) et (iii) en matière de durabilité dans le secteur des

services financiers, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, tel que modifié ou supplémenté à tout moment (dit "SFDR"), étant précisé que ces réglementations applicables en matière de RSE feront prochainement l'objet d'évolutions susceptibles d'impacter le Groupe Crédit Agricole et dont l'entrée en vigueur est attendue à l'occasion de l'adoption d'un "paquet Omnibus" qui se décline en plusieurs propositions législatives et réglementaires dont les délais d'adoption peuvent varier d'une proposition à l'autre) ;

- La législation fiscale et comptable dans la juridictions où le Crédit Agricole d'Ile-de-France exerce ses activités ;
- Les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Crédit Agricole d'Ile-de-France : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante sa capacité à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Crédit Agricole d'Ile-de-France et d'autres institutions financières opèrent.

À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance) et de nouvelles règles relatives à l'utilisation des modèles internes, des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision, de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) et de nouvelles règles en matière de divulgation d'informations en lien notamment avec les exigences de durabilité.

• Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel la Crédit Agricole d'Ile-de-France opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels il est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse régionale et nécessiter un renforcement des actions présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Crédit Agricole d'Ile-de-France, mais celui-ci pourrait être important.

## **2.2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole d'Ile-de-France**

### **a) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé**

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

### **b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité**

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que le Crédit Agricole d'Ile-de-France perçoit sur cette activité.

### **c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole d'Ile-de-France**

Bien que les principales activités de la Caisse régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs de ses activités. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter le Crédit Agricole d'Ile-de-France à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels la Caisse régionale opère pourrait affecter ses activités ou entraîner une surimposition de leurs bénéfices. Dans une telle situation, la Caisse régionale pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole d'Ile-de-France est d'autant plus important.

### **d) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé aux environnementaux, sociaux et de gouvernance**

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent affecter le Crédit Agricole d'Ile-de-France de deux façons, selon le principe de la double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités de la Caisse régionale sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière formalise l'impact de l'écosystème sur les métiers de la Caisse régionale.

Selon la matérialité financière, les aléas de risques ESG peuvent affecter les contreparties du Crédit Agricole d'Ile-de-France et donc indirectement le Crédit Agricole d'Ile-de-France lui-même. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsque la Caisse régionale prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient

imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale dans l'exercice de leurs activités. Cette dernière pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une de ses contreparties faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

#### **e) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est confronté à une forte concurrence**

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de Crédit Agricole d'Ile-de-France, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Crédit Agricole d'Ile-de-France et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin*, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France et plus particulièrement en Ile-de-France, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

### **2.2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole**

**a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée**

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le "**Réseau**").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes

plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "*Non Creditor Worse Off than in Liquidation*" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2 <sup>(7)</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette <sup>(8)</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

#### **b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation**

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour

---

(7) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

(8) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

## 2.3. Gestion des risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport Financier Annuel 2024, dans le chapitre consacré à la gestion des risques (cf. partie 5).

Les principales catégories de risques auxquels la Caisse régionale d'Ile-de-France est exposée sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de liquidité), ainsi que les risques juridiques.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2025 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains en zone euro considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 3.2 des annexes aux états financiers.

### 2.3.1. Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport Financier Annuel 2024 dans la partie 5 chapitre 5.3. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2025.

## I. Exposition et concentration

### I.1. Exposition au risque de crédit

#### La mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit (**EAD, Exposition Au Défaut**) intègre les engagements tirés (au bilan) et les engagements confirmés non utilisés (hors-bilan).

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France mesure ses risques de crédit au travers d'une approche prudentielle qui intègre deux niveaux de risque :

- Les EAD sensibles :
  - o Pour le retail des notes comprises entre I et K pour le marché des professionnels et J et K pour le marché des Particuliers et des Agriculteurs.
  - o Pour le Corporate des notes de E+ à E-.
- Les EAD défauts :
  - o Pour le Retail la note V.
  - o Pour le Corporate les notes entre F et Z.

L'évolution de ces indicateurs fait l'objet d'un reporting formalisé par un tableau de bord présenté en Comité de Direction mensuellement.

La Caisse régionale suit ses risques au travers de son EAD. Ce suivi est présenté par réseau :

	30.06.2025		31.12.2024	
	EAD M€	en %	EAD M€	en %
<b>Banque de Détail</b>	<b>44 082</b>	<b>69%</b>	<b>42 686</b>	<b>67%</b>
<i>dont EAD défaut</i>	359	<i>Tx défaut : 0,81%</i>	330	<i>Tx défaut : 0,77%</i>
<b>Banque des Entreprises</b>	<b>19 358</b>	<b>31%</b>	<b>20 708</b>	<b>33%</b>
<i>dont EAD défaut</i>	269	<i>Tx défaut : 1,39%</i>	256	<i>Tx défaut : 1,24%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>63 440</b>	<b>100%</b>	<b>63 394</b>	<b>100%</b>
<i>dont EAD défaut</i>	628	<i>Tx défaut : 0,99%</i>	586	<i>Tx défaut : 0,92%</i>

Source : GERICO

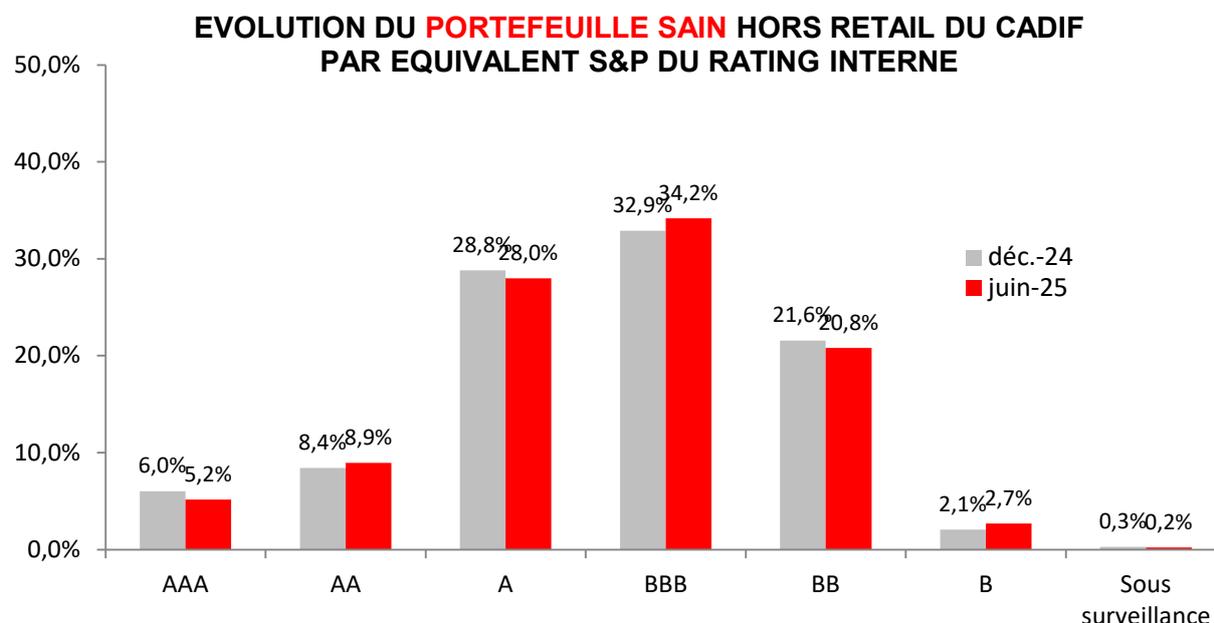
Au 1<sup>er</sup> semestre 2025, les EAD progressent sur la Banque de Détail alors qu'ils s'inscrivent en baisse sur la Banque des Entreprises. Les EAD de la Banque de détail pèsent désormais 69% du total contre 31% pour la Banque des Entreprises.

Le taux de défaut<sup>9</sup> global de la Caisse Régionale est en hausse à 0,99% au 30 juin 2025, tendance observée tant sur la Banque de Détail et la Banque des Entreprises.

#### Répartition des engagements par notation interne

La politique de notation interne couvre l'ensemble du portefeuille « Corporate » (Entreprises, Banques et Institutions financières, Administrations et Collectivités publiques) du Crédit Agricole d'Île-de-France

Au 30 juin 2025, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 99,7% des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.



Source : GERICO

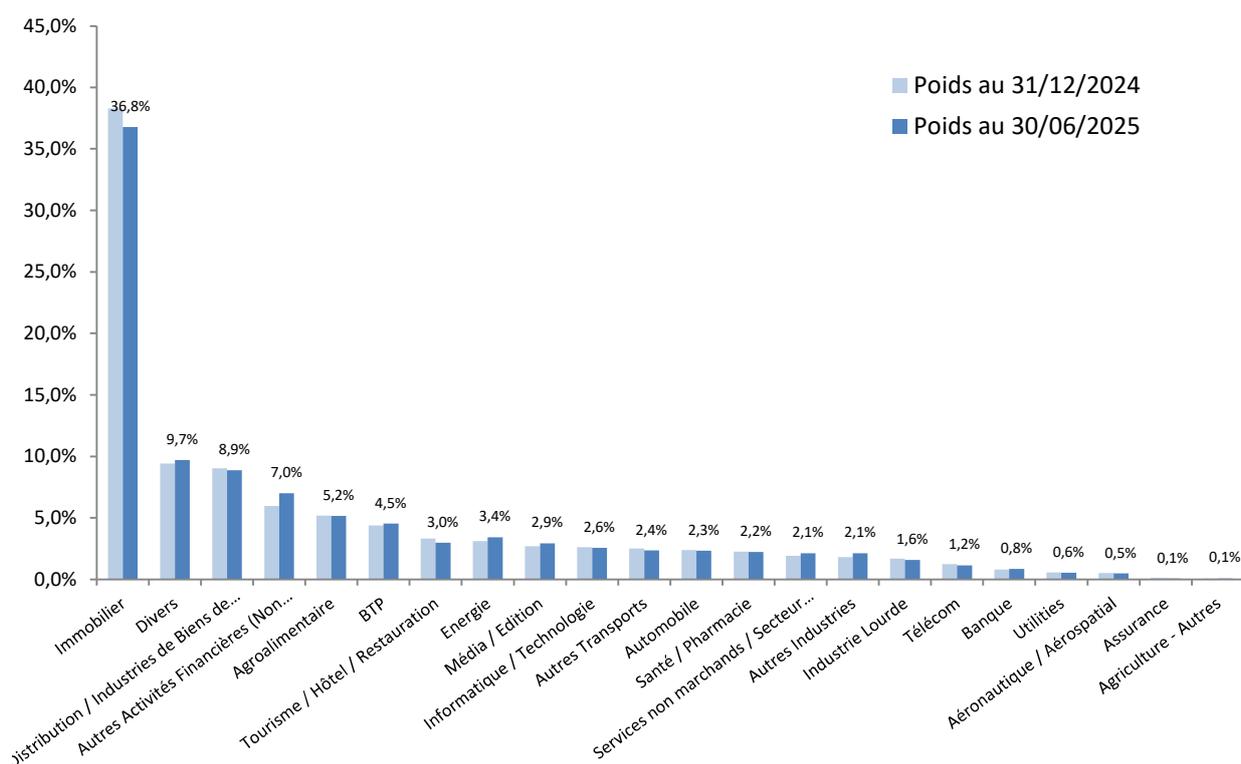
<sup>9</sup> Le taux de défaut est l'EAD en défaut rapportée à l'EAD totale

Globalement, au 30 juin 2025, 76,3% des engagements du portefeuille sain hors retail du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont accordés à des contreparties dont les notes traduisent une qualité des emprunteurs allant « d'exceptionnel à assez satisfaisant » (notes comprises entre AAA à BBB), contre 76,1% fin 2024.

## I.2. Concentration

### ➤ Diversification par filière d'activité économique

La répartition des engagements de la Grande Clientèle de la Caisse régionale par filière d'activité économique au 30 juin 2025 se présente comme suit :



Source : GERICO

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement stable sur le premier semestre 2025. Seules deux filières représentent à elles deux près de 50 % de l'activité comme en 2024 : la filière « Immobilier » qui occupe la première place à 36,8%, en légère baisse par rapport à fin 2024 ; et la filière « divers » à la deuxième place à 9,7%, composée essentiellement des « services aux professionnels » (36,1%) et du commerce de gros (34,8%).

La filière « Autres activités financières » regroupe principalement les « activités des gestions de fonds » (51,5%), les « fonds de placement » (23,3%), les « autres activités auxiliaires » (9,4%) ainsi que les « activités des sociétés holding » (7,8%).

➤ **Concentration sur les 20 premiers clients de la Caisse régionale**

Au 30 juin 2025, les expositions sur les 20 plus grands risques de crédit de la Caisse régionale évoluent comme suit :

	30.06.2025	31.12.2024
	EAD M€	EAD M€
<b>TOTAL 20 PREMIERS GROUPES</b>	<b>4 906</b>	<b>5 326</b>
<i>En % du total Grande Clientèle</i>	25,3%	25,7%
<i>En % du total CADIF</i>	7,73%	9,58%

Source : GERICO

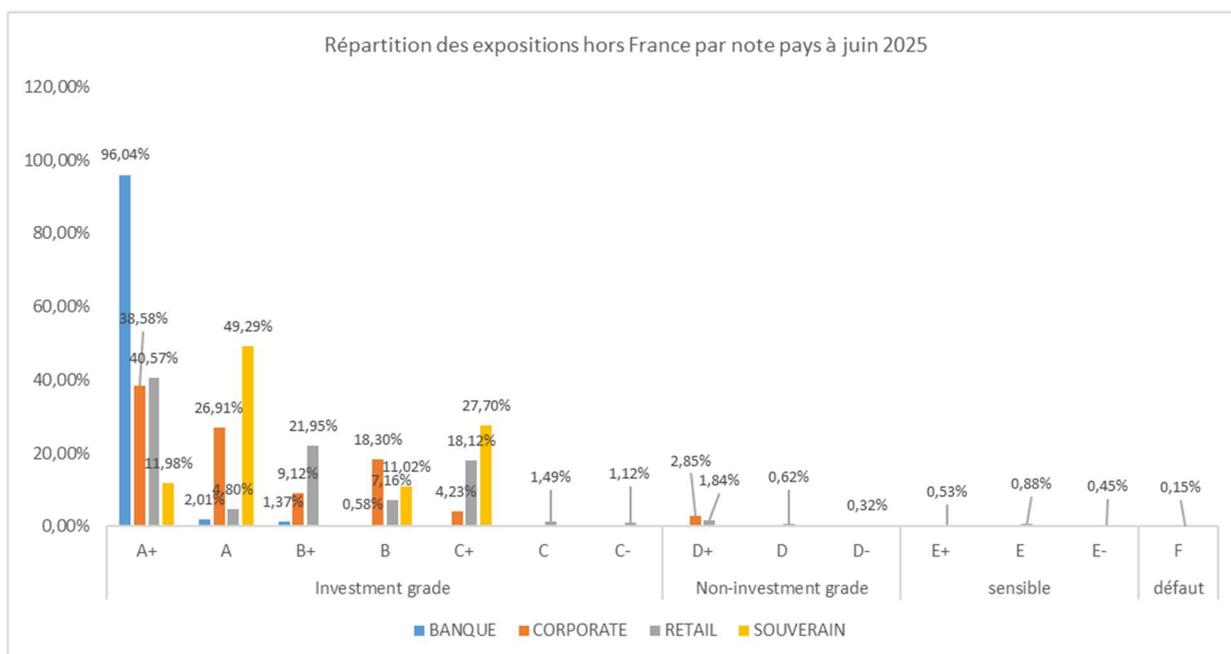
L'EAD des 20 premiers groupes représente 7,7% des expositions globales du Crédit Agricole d'Ile-de-France, en baisse par rapport à décembre 2024, en lien avec le passage à Bâle IV impactant le niveau des EAD Corporate.

**Nous pouvons également noter que sur ces 20 plus grands risques, 6 sont des risques d'Etat ou assimilés.**

➤ **Concentration du portefeuille sur les sociétés étrangères**

Conformément aux règles d'affectation du Groupe Crédit Agricole des expositions au risque pays, les engagements hors France représentent 2,1 Mds€ à juin 2025, soit 3% des engagements de la Caisse régionale et se répartissent à 31% sur le retail et à 69% sur le Corporate / Banques / Souverain :

- Corporate : 66% des engagements hors France sont sur des pays notés A+ et A et 97% sur des pays notés Investment Grade.
- Retail : 45% des engagements hors France sont sur des pays notés A+ et A et 95% sur des notes pays Investment Grade.



La répartition des engagements totaux par note pays est la suivante :

Note pays	Exposition en euros	%
A+	882 146 596	42,30%
A	430 538 823	20,64%
B+	216 733 304	10,39%
B	229 728 189	11,01%
C+	256 564 419	12,30%
C	9 732 690	0,47%
C-	7 322 956	0,35%
D+	33 627 394	1,61%
D	4 059 956	0,19%
D-	2 118 870	0,10%
E+	3 438 903	0,16%
E	5 746 484	0,28%
E-	2 947 663	0,14%
F	961 649	0,05%
ND	1 157	0,00%
<b>Total général</b>	<b>2 085 669 054</b>	<b>100,00%</b>

Source : DRG CASA à juin 2025

### ➤ Ventilation des expositions de la Caisse régionale par type de financement

La ventilation des expositions de la Caisse régionale par marché au 30 juin 2025 se présente comme suit :

TYPE DE FINANCEMENTS	30.06.2025			31.12.2024		
	EAD M€	En %	Taux de défaut	EAD M€	En %	Taux de défaut
Habitats	36 195	57,16%	0,53%	35 339	55,79%	0,49%
Conso et Révolving	1 908	3,01%	1,22%	1 922	3,04%	0,90%
Autres Eng. Particuliers	1 510	2,38%	0,31%	1 289	2,03%	0,34%
Professionnels	3 919	6,19%	3,16%	3 651	5,76%	3,37%
Agri. Et Assoc.	550	0,87%	3,09%	486	0,77%	2,53%
Corporates	9 046	14,28%	2,76%	9 728	15,36%	2,44%
Collectivités Locales	4 155	6,56%	0,12%	4 290	6,77%	0,11%
PIM	4 302	6,79%	0,33%	5 032	7,95%	0,26%
Autres Corporates	1 743	2,75%	0,00%	1 600	2,53%	0,04%
<b>TOTAL</b>	<b>63 327</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,99%</b>	<b>63 337</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,93%</b>

Source : GERICO

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 3 « Risque de crédit » des états financiers consolidés.

## II. Coût du risque

Le coût du risque de la Caisse régionale et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés.

### III. Application de la norme IFRS9

#### 1. Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

#### **Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour juin 2025 :**

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2025 avec des projections allant jusqu'à 2028.

Ces scénarios intègrent des hypothèses différenciées sur les évolutions de l'environnement international, entraînant notamment des variations dans le rythme d'inflation et des réponses de politique monétaire par les banques centrales différentes. Des pondérations distinctes sont affectées à chacun de ces scénarios. Compte tenu de la date à laquelle le scénario central a été élaboré (cf. ci-dessous), des pondérations prudentes ont été retenues ; le scénario de stress modéré incluant une hausse plus marquée des tarifs douaniers (qui couvriraient et au-delà ce qui a été imposé à l'Union Européenne lors du « *Liberation Day* ») a été « surpondéré ».

#### **Premier scénario : scénario "central" (pondéré à 25 %)**

Le scénario central élaboré pour l'exercice IFRS 9 d'avril (hypothèses du scénario et chiffrage arrêtés le 31 mars 2025) a été réalisé juste avant les annonces de tarifs douaniers lors du « *Liberation Day* », rapidement suivies d'un « rétropédalage » de la part du président Trump. Le scénario central intégrait déjà des tarifs douaniers substantiels mais pas des tarifs dits « réciproques » à la hauteur de ce qui a été annoncé. La facture du protectionnisme (effets directs sur le commerce mais aussi indirects sous la forme, notamment, d'un climat dégradé empreint d'une incertitude forte) était déjà supposée élevée et susceptible de s'alourdir davantage. Le protectionnisme américain justifiait une révision des prévisions américaines en 2025 : inflation à la hausse et croissance à la baisse, révision envisagée dès décembre 2024 et confirmée lors du scénario d'avril 2025.

#### **Un ralentissement prévisible de la croissance**

Aux États-Unis, la chronologie des politiques prévues par le président Trump est propice à un scénario se déroulant en deux temps. Les politiques « pénalisantes » (droits de douane et restrictions à l'immigration), mises en œuvre rapidement puisque relevant de décrets présidentiels, se traduisent par un ralentissement de l'activité. Les dispositions favorables, comme les réductions d'impôt, nécessitent l'approbation du Congrès et peuvent stimuler la croissance mais ultérieurement. Avant les annonces du « *Liberation Day* » du 2 avril, la croissance américaine était prévue à 1,7% en 2025, en net ralentissement par rapport à 2024 (2,8%) et en légère baisse par rapport à notre prévision de décembre 2024 (1,9%). L'inflation moyenne serait légèrement inférieure à 3% en 2025 et continuerait d'excéder la cible de la Réserve fédérale à 2 %.

Avant même les droits de douane punitifs annoncés lors du « *Liberation Day* », la zone euro était déjà confrontée à un double choc négatif : hausse des droits de douane (avérée ou redoutée) et montée de l'incertitude soutirant au total 0,3 point de pourcentage (pp) au taux de croissance de la zone. Notre scénario intégrait des droits de douane sectoriels et la taxation des véhicules à 25% entraînait une ponction supplémentaire de 0,1 pp. Grâce au « package » fiscal allemand laissant espérer un surplus de croissance pour l'ensemble de la zone euro, la croissance de cette dernière était attendue à 1% en 2025 puis à 1,5% en 2026 (contre 1,2% précédemment). Le durcissement de la confrontation commerciale avec les États-Unis, non inclus dans notre scénario central, faisait évidemment peser un risque baissier sur les scénarios américain et européen.

#### **Réaction des banques centrales : réduction différée et prudente des taux directeurs**

Les banques centrales devaient déjà procéder à des arbitrages délicats suggérant que la fin des assouplissements était proche. Après le « Liberation Day », l'exercice d'équilibriste risquait de se révéler encore plus périlleux pour la Fed.

Le scénario central d'avril supposait donc un assouplissement monétaire américain limité, avec deux nouvelles baisses de taux d'intérêt de 25 points de base (pb) prévues en juin et en septembre suivies d'une longue pause avec une borne haute des Fed Funds anticipée à 4%. Les risques étaient néanmoins orientés à la hausse (vers moins de deux baisses d'ici la fin de l'année). Quant à la BCE, elle devait tenir compte de l'impact dépressif des droits de douane américains mais aussi de perspectives de croissance plus solide en raison du « package » allemand. Elle devait donc rester prudente. Nous avons alors supposé une baisse de 50 pb en juin également suivie d'une longue pause (taux de dépôt à 2%). Le risque était plutôt baissier avec, notamment, la possibilité d'une baisse totale de 75 pb au cours de l'année 2025.

### **Taux d'intérêt à long terme : durablement plus élevés**

Le pari précoce des promesses de croissance à terme et le creusement des déficits publics entraînés par les stimuli fiscaux américains mais aussi le plan de relance allemand étaient de nature à générer des pressions haussières sur les taux d'intérêt. Pour les Etats-Unis s'ajoutait une relative « désaffection » à l'égard de la dette américaine et du dollar. Les prévisions situaient le taux des obligations du Trésor américain à 10 ans à 4,55% fin 2025 (+50 pb vs swap 10 ans) et le rendement du Bund à 3% (+25 pb vs swap 10 ans). Les spreads souverains subiraient de légères pressions (spread OAT et BTP à 10 ans vs Bund à respectivement 70 et 110 pb), l'euro s'apprécie à 1,13 face au dollar.

### **Deuxième scénario : scénario “adverse modéré” (pondéré à 51 %)**

#### **Hypothèses en amont - Guerre commerciale et inflation énergétique entament la confiance**

Les Etats-Unis imposent des droits de douane de 25% et 60% sur les biens respectivement importés de l'UE et de Chine. Cette guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine affecte la demande adressée à la zone euro. La rétention d'offre américaine de GNL, en rétorsion à la fermeture commerciale de l'UE, tire les prix à la hausse provoquant un nouveau sursaut inflationniste. Un problème d'approvisionnement en GNL survient donc précocement et pénalise l'Europe. Le rebond de l'inflation énergétique engendre une baisse de la croissance sans assouplissement monétaire « volontariste » de la BCE.

#### **Déclenchement des chocs**

La poursuite et l'intensification de la guerre commerciale se traduisent par un affaiblissement de la croissance et, notamment, par une baisse de la demande adressée à la zone euro. En raison des droits de douane US (portés à 25%), le taux de croissance annuel moyen des exportations en volume de la zone euro baisse de 0,5 point de pourcentage (pp) sur la période 2025-2028. Ce seul choc ampute le taux de croissance annuel du PIB en volume de 0,3 pp en moyenne sur la même période.

Un problème d'approvisionnement européen en GNL entraîne une hausse du prix du gaz et de l'électricité. Au sortir de l'hiver, les stocks de GNL sont inhabituellement bas (inférieurs à 25% des capacités) obligeant les pays européens à se réapprovisionner massivement avant le prochain hiver. Les Etats-Unis décident de « jouer cavalier seul » et de conserver leur production pour satisfaire leurs propres besoins à bas coût. L'Asie, désormais engagée sur la voie d'une moindre consommation de charbon, ne substitue pas le charbon au gaz dans sa production d'électricité, contrairement à ce qu'elle a pu faire en 2022. Les capacités de production augmentent insuffisamment au regard de l'augmentation de la demande mondiale. Il s'ensuit une concurrence entre l'Asie et l'Europe pour l'approvisionnement gazier au S2-2025 (hiver rigoureux en perspective). Cela se traduit par une hausse du prix du gaz de 50% en Europe (prix annuel moyen en 2025 à 59€/MWh versus 48€ dans le central) et répercussion sur le prix de l'électricité (137€/MWh versus 115€ dans le central). Cette hausse de l'inflation est certes importante mais ponctuelle en zone euro (+ 0,4 pp en 2026 ; effet plus sensible en Italie et en Allemagne).

#### **Répercussions économiques et financières**

Remontée ponctuelle de l'inflation et des taux d'intérêt en zone euro. Le pouvoir d'achat des ménages et la consommation privée sont en baisse alors que les coûts de production des entreprises, surtout

dans le secteur industriel, croissent. L'activité se dégrade et la zone euro enregistre un recul de la croissance : perte annuelle moyenne de 0,4 pp de croissance par rapport au scénario central.

### **Réponses des banques centrales et taux à long terme**

Les banques centrales restent attentistes face à ce choc d'inflation supposé temporaire. Elles maintiennent donc inchangés les taux directeurs fin 2025 avant d'entamer un assouplissement timide en 2026 puis se mettent « sur en pause ».

Les spreads souverains de la zone euro s'élargissent modestement : repli de la croissance, impact mécanique sur les ratios de dette/PIB, risques de dépenses supplémentaires (dont militaires), défiance des investisseurs. A fin 2025, l'UST 10 ans atteint 4,75% (+ 50 pb vs swap 10 ans), le Bund 3% (+ 40 pb vs swap 10 ans). Les spreads OAT et BTP (10 ans) vs Bund s'établissent respectivement à 80 et 140 pb. L'euro s'apprécie davantage face au dollar à 1,15.

### **Troisième scénario : scénario "favorable" (pondéré à 1 %)**

#### **Hypothèses en amont - Un « boost de croissance » grâce au bazooka allemand**

Ce scénario suppose une mise en place rapide et efficace du plan d'investissements allemand : 500 Mds € sur douze ans, soit 42 Mds € par an dédiés à des dépenses d'infrastructures (énergie, transports, écoles, numérique). L'impulsion budgétaire stimule de nombreux secteurs industriels en Allemagne mais aussi en Europe : effet d'entraînement significatif sur les membres de l'Union, en particulier sur la France.

Le plan de relance allemand validé par le Bundestag à la mi-mars réussit à mobiliser rapidement et efficacement 42 Mds € (1% du PIB) de dépenses publiques par ans auprès des états fédéraux et des collectivités locales. Ce dernier devrait booster les investissements en infrastructures conduisant à une relance industrielle d'envergure sans susciter d'inflation en début de période. Il s'accompagne d'un assouplissement du frein à la dette : les dépenses liées à l'Ukraine et à la défense sont exonérées des règles budgétaires allemandes. Les régions allemandes peuvent dorénavant s'endetter à hauteur de 0,35% de leur PIB pour investir dans la rénovation des infrastructures et la sécurité. Par ailleurs, la Banque Publique d'Investissement, la KfW, est pleinement mobilisée pour faciliter le financement des différents intervenants.

#### **Impacts économiques et financiers**

L'industrie européenne connaît un redressement marqué grâce à la multiplication des projets d'investissements notamment en Allemagne, en Italie et en France. Une augmentation significative de l'investissement provoque une nette amélioration des perspectives de croissance (climat économique et confiance en hausse) favorable à l'investissement privé et à la consommation : le surplus de croissance pour l'ensemble de la zone euro est attendu à 0,4 point de pourcentage par an en moyenne sur la période 2025-2028.

En Allemagne, la réforme du frein à l'endettement permet une impulsion budgétaire beaucoup plus forte que dans les autres pays européens. Bien qu'exclus des calculs (déficit et dette sur PIB) en raison de la clause dérogatoire, les déficits publics en Allemagne, en Italie et en France augmentent, engendrant une détérioration significative des ratios de dette publique sur PIB.

L'inflation remonte marginalement (dépenses d'investissement plutôt que de consommation). En zone euro, cela se traduit par une hausse de seulement 0,1 point de pourcentage, en moyenne annuelle, par rapport au scénario central 2025-2028.

#### **Réponses des Banques centrales, taux d'intérêt et autres actifs**

Du côté de la BCE, l'absence d'emballlement de l'inflation lui permet de patienter avant de procéder à un premier resserrement très modéré fin 2026. Points clés :

- Hausse modérée des taux de swap avec une pente un peu plus forte que dans le central (l'ampleur de la relance budgétaire pourrait stimuler la croissance et raviver à terme des tensions inflationnistes).
- Légère hausse des taux souverains sans écartement des spreads (accroissement des déficits, suffisamment contenu pour ne pas inquiéter les marchés financiers ; espoirs de croissance et de stabilisation des ratios dette/PIB).
- Marchés actions européens mieux orientés que dans le central.

#### **Quatrième scénario : Scénario “adverse sévère” (pondéré à 23 %)**

##### **Hypothèses en amont - Tensions inflationnistes en amont et événements climatiques extrêmes catalyseurs des anticipations de marché.**

Plusieurs sources d'inflation se cumulent dans ce scénario « extrême » : contrôle de l'offre de pétrole de la part de l'OPEP+ visant à maintenir un prix un peu supérieur à 100 \$/baril ; des tensions au Moyen-Orient (perturbations du canal de Suez) ; impact sur l'inflation américaine des droits de douane imposés par les Etats-Unis (10% sur tous les biens quelle que soit la provenance ; 60% sur tous les biens importés de Chine).

Nos hypothèses intègrent une hausse du prix de l'énergie et des tensions sur les prix alimentaires, respectivement, +15% et +5% sur 12 mois en moyenne en 2025. Cela se répercute sur l'inflation non-core, en forte hausse. L'inflation totale en zone euro avoisine les 4% en 2025 (inflation core quasiment inchangée en 2025). Aux Etats-Unis, l'inflation totale se rapproche de 5% en 2025. Au choc en amont s'ajoute celui imposé par la hausse des tarifs douaniers qu'on estime à 1 point de pourcentage sur l'inflation. L'inflation en zone euro se dissipe progressivement en 2026 (pas d'effet de second tour). Avec une inflation à 3% en début d'année, la désinflation sur l'énergie et l'alimentation permet peu à peu d'atteindre 1,5% en fin d'année tandis que l'inflation moyenne s'établit autour de 2,3%.

A ces chocs s'adjoint un ajustement très brutal des marchés financiers pour lesquels on retient le scénario développé par l'ACPR. Ces derniers anticipent la mise en œuvre rapide de réglementations du type « taxe carbone », susceptibles d'affecter substantiellement les conditions financières des entreprises des zones concernées (US et UE) ou les zones qui y exportent (UK, Japon). Cela se traduit par une forte dévalorisation des actifs les plus exposés au risque de transition (les plus émetteurs de gaz à effet de serre) dès le 2nd semestre 2025.

##### **Impacts économiques**

Ces facteurs combinés se traduisent par une forte révision à la baisse de la croissance en 2025 en raison des impacts mécaniques liés à l'inflation sur le pouvoir d'achat mais aussi au choc issu de la forte correction des marchés financiers (choc de confiance et dévalorisation des patrimoines financiers nets). La croissance recule nettement en zone euro et aux Etats-Unis. Une reprise très graduelle se dessine à partir de 2026.

##### **Réaction des banques centrales, taux d'intérêt et autres actifs**

Ce scénario intègre la fin de l'assouplissement monétaire de la BCE et de la Fed prévu dans le scénario central. L'inflation étant due à des chocs supposés ponctuels, les banques centrales n'entament pas de resserrement monétaire en 2025 (faiblesse anticipée de la demande, moindre risque de diffusion, pas de risque de spirale prix-salaires et baisse des marchés financiers ; in fine, on assiste à des chocs violents sur la croissance et l'emploi). L'assouplissement prévu dans le scénario central est différé à 2026. Les pays ne disposent pas de pare-feux budgétaires pour atténuer les effets dépressifs de l'inflation sur la croissance.

Les taux directeurs restent figés en 2025 au niveau prévu fin 2024 dans le scénario central (i.e. taux des Fed Funds et de dépôt de la BCE à respectivement 5,00% et 3,25%). La BCE entame une baisse de 75 pb des taux directeurs en 2026. Les taux de swap 2 ans et 10 ans remontent en zone euro tandis que les taux souverains se redressent sensiblement, avec un écartement des spreads France et Italie à 140 et 220 pb par rapport au Bund. Les spreads corporate s'écartent selon les hypothèses ACPR. Les marchés actions sont touchés par des pertes massives : en moyenne annuelle on observe des baisses par rapport à 2024 de -34% sur l'Eurostoxx 50, de -36% sur le CAC 40, et de -35% sur le SP500).

## Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf.	Scénario central				Adverse modéré				Adverse sévère				Favorable			
	2024	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028
PIB réel - zone euro	0,9	1,0	1,5	1,6	1,6	0,7	0,4	1,4	1,5	-2,0	-1,6	1,0	1,0	1,3	1,9	2,0	2,0
Taux Chômage - zone euro	6,4	6,4	6,3	6,3	6,2	6,4	6,6	6,7	6,5	7,8	8,4	8,1	8,1	6,4	6,2	6,1	6,0
Taux inflation (HICP) - zone euro	2,4	2,1	1,8	1,9	2,0	2,0	2,2	1,6	1,6	4,0	2,3	2,2	2,2	2,1	2,0	2,1	2,2
PIB réel - France	1,1	0,8	1,4	1,6	1,6	0,0	0,6	1,4	1,6	-1,9	-1,4	1,1	1,1	1,3	1,9	2,1	2,1
Taux Chômage - France	7,4	7,7	7,8	7,7	7,6	7,9	8,1	8,0	7,9	9,1	10,3	9,3	9,3	7,5	7,5	7,3	7,2
Taux inflation (CPI) - France	2,0	1,1	1,3	1,7	2,1	1,1	1,6	1,4	1,7	3,5	1,8	1,9	1,9	1,2	1,5	1,9	2,3
OAT 10 ans - fin d'année	3,19	3,71	3,80	4,00	4,00	3,80	3,70	3,85	3,85	5,20	3,90	3,50	3,50	3,70	3,80	3,85	3,85

## Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Scénario favorable	Adverse sévère
- 16 %	- 10 %	- 20 %	+ 39 %

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

### Concernant l'ensemble des scénarios

Pour tenir compte des particularités locales (liées à la géographie ou à certains métiers), certaines entités du Groupe complètent les scénarios macroéconomiques définis au niveau central par des hypothèses spécifiques (*forward looking* locaux).

## 2. Evolution des ECL

Le montant des ECL de la Caisse régionale a augmenté sur le premier semestre 2025 pour atteindre près de 624 millions d'euros, soit une hausse de 3,9% par rapport à fin 2024. Cette hausse s'explique par l'augmentation des provisions Stage 2 (+28 M€) et Stage 3 (+7,7 M€) de la Caisse régionale, alors que les provisions Stage 1 sont en baisse (-12,6 M€). Une mise à jour du modèle sur le premier semestre avec une revue des pondérations a entraîné un impact sur les stages 1 et 2.

	30.06.2025	31.12.2024
En milliers d'euros (sur comptes consolidés)	<b>Provisions</b>	<b>Provisions</b>
<i>Stage 1</i>	152 073	164 716
<i>Stage 2</i>	193 330	165 283
<i>Stage 3</i>	278 358	270 598
<b>Total Provisions</b>	<b>623 761</b>	<b>600 597</b>
<i>Dont s/total Provisions non affectées (S1+S2)</i>	345 403	329 999

À fin juin 2025, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 55,4 % et 44,6 % des stocks de couverture sur le périmètre de la Caisse Régionale consolidée.

À fin juin 2025, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 39,7 % du coût du risque semestriel de la Caisse Régionale (dotations légèrement supérieures aux reprises) contre 49,5 % pour la part du risque avéré Stage 3 et 10,8 % pour les provisions pour risques et charges et autres éléments du coût du risque. (cf 4.8 des états financiers consolidés au 30/06/2025).

### **2.3.2. Risques de marché**

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de marché sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport financier Annuel 2024 dans la partie 5, chapitre 5.3.5. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2025.

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- Les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.
- Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.
- Les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs

L'exposition aux risques de marché de la Caisse régionale découle essentiellement de son portefeuille de titres et des éléments de couverture qui lui sont rattachés. L'activité d'intermédiation d'instruments dérivés pour le compte de la clientèle est parfaitement adossée et ne génère pas de risque de marché.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue les portefeuilles comptabilisés :

- Au coût amorti
- A la juste valeur par résultat
- A la juste valeur par capitaux propres recyclables en résultat
- A la juste valeur par capitaux propres non recyclables en résultat.

Dans un contexte de marché marqué par la détente des taux en Europe et la poursuite de la tendance désinflationniste, la politique de gestion prudente des risques de marché a été poursuivie au 1<sup>er</sup> semestre 2025 en cohérence avec le cadre d'appétit aux risques de la Caisse régionale.

Les risques de marché sont encadrés par des limites globales qui peuvent être complétées par des limites opérationnelles et des seuils d'alerte, afin de maintenir les expositions conformes à ces règles internes.

Une limite est une enveloppe globale de risques autorisée, calibrée en tenant compte d'éléments de PNB, de résultats ou de fonds propres.

Au 30 juin 2025, le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché du Crédit Agricole d'Ile-de-France repose sur des indicateurs de stress suivants sur le portefeuille :

- Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur par une limite
- Encadrement du stress « historique 1 an » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur par un seuil d'alerte
- Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé au coût amorti par un seuil d'alerte

Les titres intra-groupes sont exclus des calculs de stress pour le suivi des encadrements.

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché.

## I. Définition des scénarios retenus

### ➤ Stress Groupe 2016

Stress hypothétique validé au Comité des Risques Groupe du 5 juillet 2016, élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

### ➤ Stress adverse 1 an (historique 1 an)

Il reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans).

## II. Dispositif de limites

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité mensuelle.

### ➤ Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur (limite globale) :

Le calcul du stress Groupe dépend de l'encours par classe d'actif, du choc appliqué et, pour les titres de dette, de la durée restant à courir du titre.

La limite est calibrée à 230 M€, en cohérence avec la composition des portefeuilles (poche de titres obligataires corporate Investment Grade, fonds éligibles aux réserves LCR et autres poches du portefeuille non LCR comprenant des sous-jacents action, immobilier, diversifiés).

### ➤ Encadrement du stress « historique 1 an » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur (seuil d'alerte) :

Le stress historique 1 an génère un impact supérieur au stress Groupe.

Le seuil d'alerte est fixé à 350 M€.

### ➤ Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé au coût amorti (seuil d'alerte)

Le calibrage du seuil d'alerte sur le « Stress Groupe » relatif à ce portefeuille est fixé pour permettre d'absorber l'impact d'un portefeuille de titres obligataires d'environ 4 Mds€.

Le seuil d'alerte sur le « Stress Groupe » relatif à ce portefeuille est fixé à 400 M€.

### III. Mesure de la limite au 30 juin 2025

	en M€	Montant autorisé	Mesure au 30/06/2025
Limite Stress Groupe - portefeuille comptabilisé à la Juste Valeur		-230	-109,66
Seuil d'alerte Stress adverse 1 an - portefeuille comptabilisé à la Juste Valeur		-350	205,38
Seuil d'alerte Stress Groupe - portefeuille comptabilisé au coût amorti		-400	-244,71

⇒ Toutes les limites de Stress sont respectées au 30 juin 2025

### 2.3.3. Gestion du bilan

La Caisse régionale gère son exposition aux risques de taux et de liquidité sous le contrôle du Comité Financier, dans le respect de ses limites et des normes du Groupe Crédit Agricole.

Les limites encadrant les risques ALM sont présentées en Comité des Risques et validées par le Conseil d'Administration.

Les orientations de gestion ainsi que les conventions et modèles d'écoulement sont approuvés en Comité Financier.

Les opérations de couverture du risque de taux et de gestion de la liquidité sont mises en œuvre par le département de la gestion financière en conformité avec les décisions du Comité Financier.

#### I. Risque de taux d'intérêt global

##### ➤ Objectifs et Politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts. Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

##### ➤ Méthodologie

#### Risque de taux

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul mensuel d'impasses de taux synthétiques.

Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- Le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- Des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les risques sur options sont retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta.

### **Risque inflation**

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte du Crédit agricole d'Ile-de-France, indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation constatée sur des périodes de douze mois glissants. La Caisse régionale est donc amenée à suivre, en complément de son risque à l'évolution des taux nominaux, son exposition à une évolution adverse de l'inflation. Ce suivi est réalisé sur la base d'une impasse inflation qui fait l'objet d'un jeu de limites associé.

Depuis 2019, le suivi du risque inflation a été adapté pour intégrer l'évolution réglementaire du taux du livret A.

### **Risque de base**

Ces différentes mesures ont été complétées par la mise en place de la mesure du risque de base qui concerne les opérations à taux révisable et variable, dont les conditions de fixation de taux ne sont pas homogènes à l'actif et au passif.

#### ➤ **Limites**

Les limites permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 10 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse régionale dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâloise en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge d'intérêts en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

#### ➤ **Exposition**

L'exposition au risque de taux a évolué comme suit (impasses synthétiques) :

<b>(en millions d'euros)</b>	<b>1 an (*)</b>	<b>2 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>4 ans</b>	<b>5 ans</b>
Impasse au 30/06/2024	-1 936	-1 106	-801	-1 212	-876
Impasse au 30/06/2025	-273	168	-43	-119	1 170

(\*) année 1 moyennée sur 12 mois

- Une impasse signée négativement correspond à un excédent de ressources taux fixe et donc un risque de baisse des taux
- Une impasse signée positivement correspond à un excédent d'emplois taux fixe et donc un risque de hausse des taux

Au 30 juin 2025, la Caisse Régionale est exposée sur les quatre premières années futures principalement à une baisse des taux de la zone euro. A partir de la cinquième année et jusqu'à la 20<sup>ème</sup> année future, la Caisse Régionale est exposée à une hausse des taux de la zone euro.

Sur la première année glissante, elle perdrait 3 millions d'euros pour une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base.

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse de 2 % s'élève à 167 millions d'euros, soit 3,14% des fonds propres prudentiels CET 1 au 31/12/2024.

## **II. Risque de change**

Conformément aux règles internes du Groupe, la Caisse régionale n'a pas vocation à porter de risque de change dans son bilan.

Les opérations de change réalisées avec la clientèle font l'objet d'une couverture systématique. Un dispositif de contrôle permet de s'assurer de l'application de cette politique.

## **III. Risque de liquidité et financement**

Le risque de liquidité désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

### **➤ Objectifs et politique**

L'objectif de la Caisse régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tous types de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, la Caisse régionale s'appuie sur le système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité du Groupe Crédit Agricole.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité, notamment le LCR (« Liquidity Coverage Ratio »).

### **➤ Méthodologie**

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité est structuré autour d'indicateurs :

- Les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie générés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme,
- Les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché.

Dans le cadre des relations financières internes au Groupe Crédit Agricole, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité du groupe vient en complément des obligations réglementaires. Cet encadrement s'opère en distinguant le risque de liquidité à court terme du risque de liquidité à moyen long terme.

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute

qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio qui s'élève à 100 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Caisse régionale a défini un corridor de gestion au-dessus de l'exigence réglementaire pour respecter ces contraintes.

Au 30 juin 2025, son ratio LCR s'élève à 110,5% et la moyenne des ratios LCR sur l'année glissante s'élève à 109,4%, proches de l'objectif de gestion à hauteur de 110%.

Au 30 juin 2025, son ratio NSFR s'établit à 106,7%.

#### ➤ **Gestion de la liquidité**

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France gère son refinancement avec comme objectifs, d'une part, le respect de l'ensemble des limites et seuils d'alerte encadrant le risque de liquidité et, d'autre part, l'optimisation de son coût pour stabiliser la marge d'intérêts dans le contexte actuel de taux bas.

Pour ce faire, la Caisse régionale adopte une gestion active et prudente de son refinancement qui tient compte de l'évolution de l'activité clientèle et qui s'appuie sur différentes sources de refinancement :

- Certificats de dépôts ;
- Emprunts et avances auprès de Crédit Agricole SA ;
- Financements sécurisés par des créances collatéralisées, auprès de Crédit Agricole SA.

#### **IV. Utilisation des instruments financiers et politique de couverture**

Au sein du Crédit Agricole d'Ile-de-France, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- Apporter une réponse aux besoins de la grande clientèle.
- Couvrir les risques de taux et de change de la Caisse régionale.

Le risque de marché dérivant des opérations clientèle est couvert par construction, chaque opération étant parfaitement adossée avec une contrepartie de marché. Cette section décrit les différents types de couverture des risques de taux et de change de la Caisse régionale.

#### ➤ **Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

#### ➤ **Couverture de Juste Valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres et de dépôts à taux fixes.

### Macro-couverture de juste valeur :

Dans le cadre de la couverture du risque de taux global, la gestion actif-passif est amenée à initier des opérations de couverture de juste valeur.

Les opérations mises en place concernent essentiellement la couverture de ressources clientèle (dépôts à vue, dépôts à terme, émissions de titres, livrets) et la couverture de crédits à taux fixes.

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts par plage de maturités. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et, lorsqu'elles n'existent pas, des conventions de liquidité de ces produits retenues au niveau du Groupe Crédit Agricole.

Les tests d'efficacité pour la macro-couverture de juste valeur sont effectués, au moins trimestriellement, sur des positions brutes de swaps et d'éléments couverts.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert ne met pas en évidence de sur-couverture a posteriori.

Depuis juin 2017, ces tests d'efficacité sont complétés semestriellement par la mise en œuvre de la macro-couverture générationnelle afin :

- D'identifier à chaque arrêté les sur-couvertures par génération ;
- De passer dans le compte de résultat en IFRS les conséquences de cette sur-couverture ;
- De mettre à jour à chaque arrêté semestriel le calcul d'inefficacité de la relation de couverture ;
- De prendre en compte les ré-désignations faisant suite aux traitements des sur-couvertures des arrêts précédents.

Il convient également de s'assurer qu'en cours de période, les nouveaux swaps ne créent pas de situation de sur-couverture sur la base de l'encours initialement couvert.

### Portefeuille de micro-couverture de Fair Value Hedge (FVH)

Ce portefeuille comporte principalement les couvertures de risque de taux des titres éligibles au LCR.

#### ➤ **Conditions de l'investissement net en devise (net Investment Hedge)**

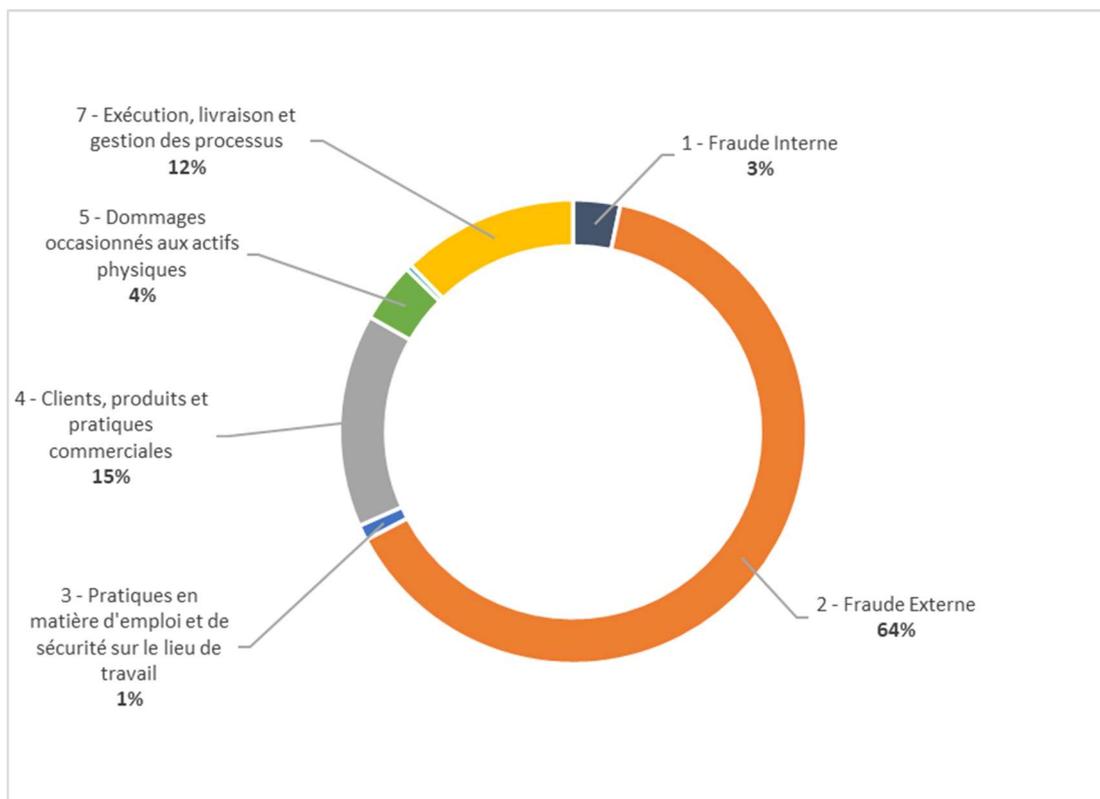
Au 30 juin 2025, la Caisse régionale n'a pas de relations de couverture d'investissement net en devise.

## **2.3.4. Risques opérationnels**

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du Rapport financier annuel 2024, paragraphe 5.3.3.

La répartition par catégorie de risque bâloise des pertes opérationnelles et des emplois pondérés, présentée au sein de ce paragraphe 5.3.3 du rapport financier annuel fait l'objet de la mise à jour au 30/06/2025 présentée ci-dessous :

### **Répartition des pertes opérationnelles par catégorie de risques bâloise (2023 à JUIN 2025)**



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la Caisse Régionale. :

- Une exposition à la fraude externe qui reste significative, notamment liée au risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, fausses factures...) et à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux) et parfois complété par des incidents exceptionnels liés à la Fraude Interne.
- Une exposition à la catégorie Clients marquée par des manquements ou bien des erreurs dans la relation client ou dans les produits proposés.
- Des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, litiges avec fournisseurs, erreurs de saisie...).

Pour rappel, des plans d'action par métier sont mis en place lorsque certains processus critique sont détectés lors de la réalisation de la Cartographie des risques en vue de réduire l'exposition de la Caisse régionale aux Risques Opérationnels. Un suivi trimestriel de ces plans d'action est fait au sein du Comité de Contrôle Interne.

#### Exigences de fonds propres – SMA

Depuis le 01/01/2025, une nouvelle méthode standardisée de calcul du risque opérationnel s'impose à toutes les banques par la BCE afin de se conformer aux nouvelles exigences Bâle 4.

Nous sommes passés de la méthode AMA qui reposait essentiellement sur des scénarios majeurs à la méthode SMA qui se base sur des indicateurs d'activité.

En 2025, les exigences en fonds propres au titre du risques opérationnels s'élèvent à 147,8 M€ et les RWA atteignent 1 847 M€.

Sans modification du périmètre de la Caisse régionale par des cessions ou des acquisitions, ces montants resteront iso toute l'année civile.

## **Plan de continuité d'activité**

Le dispositif de continuité d'activités de la Caisse régionale (PCA / PUPA) s'inscrit dans la politique générale de continuité d'activités du Groupe Crédit Agricole et a pour objectif de permettre une gestion adaptée et cohérente de situations qui pourraient affecter ses activités.

Les sinistres possibles sont classés selon différents types d'indisponibilité (locaux, personnel, matériel informatique, serveurs informatiques). Des scénarios sont alors établis pour limiter les impacts de ces incidents et identifier des solutions de secours.

Le périmètre couvert par le PCA intègre :

- Les exigences réglementaires (loi de programmation militaire, régulateur bancaire, résolution bancaire).
- Les activités définies comme essentielles par le Groupe Crédit Agricole.
- Les particularités de la Caisse régionale supplémentaires.

En cohérence avec les risques opérationnels, deux typologies de sinistre sont retenues par la Caisse régionale :

- Le sinistre localisé : il s'agit d'une crise d'ampleur modérée sur le plan géographique (par exemple un bâtiment ou un campus). L'incendie d'un bâtiment ou d'une partie, une alerte à la bombe nécessitant l'évacuation d'un bâtiment, une coupure électrique prolongée locale sont des exemples d'événements pouvant entraîner une crise localisée et souvent soudaine ;
- Le sinistre systémique : c'est un sinistre tel que toute une zone géographique (département, ensemble de départements, région Parisienne...) est atteinte. Les impacts d'un tel sinistre s'étendent à tout ou partie des entreprises, des services publics et les opérateurs critiques de la zone touchée. Une crue centennale de la Seine pour l'Ile-de-France, correspondrait à un tel sinistre. La Caisse régionale est particulièrement exposée à ce sinistre du fait de la localisation de son siège sur les bords de Seine.

### **En synthèse, les principaux événements du 1<sup>er</sup> semestre 2025 :**

- Mise à jour de la Politique PCA et du dispositif de Gestion de crise avec notamment l'intégration des fonctions DORA dans les services essentiels, l'intégration des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) dans les incidents à gérer.
- Réalisation d'un exercice cyber Banque de France.

### **Un périmètre PCA revue pour mieux accompagner la production et les services liés à la clientèle.**

Les services identifiés comme prioritaires se focalise sur les fonctions les plus sensibles.

- 43 services dits « critiques » ont été identifiés.
- 36 services dits « essentiels » complètent la première vague de prise en charge.

Pour illustration, sur les 43 services critiques :

- 32 activités sont orientées production, accompagnement du client ou traitement des opérations de marchés / liquidité.
- 11 fonctions supports sont destinées à la gestion de crise (PCA, logistique, RH, Communication, etc.).

### **2.3.5. Risques juridiques**

Le Département Juridique assure les missions de gestion juridique, de veille réglementaire et de conseil auprès des différents réseaux et Directions Métiers. Il gère les contentieux en responsabilité de la Caisse Régionale et de ses filiales. Les risques juridiques en cours au 30 juin 2025 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par le Département Juridique sur la base des informations dont il dispose. À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale, il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, de régulateurs ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Caisse régionale a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale.

### **2.3.6. Risques de non-conformité**

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de non-conformité sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport financier Annuel 2024 dans la partie 5, chapitre 5.3.9. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2025.

## **II. COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2025**

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole d'Ile de France en date du  
29 JUILLET 2025

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

### **CADRE GENERAL**

#### ***Présentation juridique de l'entité***

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est une société coopérative à capital variable, créée le 22 décembre 1901, régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et par le livre V du Code Rural, inscrite sur la liste des " Etablissements de crédit agréés en qualité de banques mutualistes ou coopératives ". Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est également une société de courtage d'assurances.

Son siège social est situé au 26, Quai de la Rapée, 75012 Paris.

Son numéro d'immatriculation est 775 665 615 RCS Paris. Le code NAF est 651 D.

Le Certificat Coopératif d'Investissement du Crédit Agricole d'Ile-de-France est coté depuis 1988 au second marché de la Bourse de Paris (devenu Eurolist hors SRD) sous le code ISIN FR0000045528.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Intérêts et produits assimilés	4.1	1 126 334	1 180 819
Intérêts et charges assimilées	4.1	- 935 067	- 1 006 363
Commissions (produits)	4.2	287 237	308 902
Commissions (charges)	4.2	- 51 803	- 76 928
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	23 453	21 229
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		595	2 622
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		22 858	18 607
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	91 280	85 895
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		-	-
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		91 280	85 895
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits des autres activités	4.5	4 981	5 708
Charges des autres activités	4.5	- 5 596	- 4 229
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>540 819</b>	<b>515 033</b>
Charges générales d'exploitation	4.6	- 323 687	- 304 324
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	- 21 284	- 21 745
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>195 848</b>	<b>188 964</b>
Coût du risque	4.8	- 38 813	- 57 868
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>157 035</b>	<b>131 096</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	16	44
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>157 051</b>	<b>131 140</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	- 19 605	- 14 164
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>137 446</b>	<b>116 976</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>137 446</b>	<b>116 976</b>
Résultat par action (en euros)		-	-
Résultat dilué par action (en euros)		-	-

## **RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2025</b>	<b>30/06/2024</b>
<b>Résultat net</b>		<b>137 446</b>	<b>116 976</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	-	1 985
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)		-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	228 387	107 507
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables		-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>	<b>228 387</b>	<b>109 492</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		-	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>	<b>- 7 032</b>	<b>- 3 882</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>		-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.11</b>	<b>221 355</b>	<b>105 610</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion		-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	1 625	293
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	43	208
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables		-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres		-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>	<b>1 668</b>	<b>501</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		-	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>	<b>- 431</b>	<b>- 128</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>		-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.11</b>	<b>1 237</b>	<b>373</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.11</b>	<b>222 592</b>	<b>105 983</b>
		-	-
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>360 038</b>	<b>222 959</b>
Dont part du Groupe		360 038	222 959
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables		-	-

## BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Caisse, banques centrales		85 699	92 843
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	1 392 662	1 300 602
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		281 786	247 174
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		1 110 876	1 053 428
Instruments dérivés de couverture		718 971	755 089
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6.2	4 088 248	3 784 964
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		239 192	185 515
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		3 849 056	3 599 449
Actifs financiers au coût amorti	6.3	69 770 126	69 387 009
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		9 264 797	9 699 950
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		56 481 946	55 720 690
<i>Titres de dettes</i>		4 023 383	3 966 369
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 504 237	- 475 420
Actifs d'impôts courants et différés		71 346	65 176
Comptes de régularisation et actifs divers		521 455	678 863
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.5	71 247	71 775
Immobilisations corporelles		201 676	207 688
Immobilisations incorporelles		305	328
Ecarts d'acquisition		-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>76 417 498</b>	<b>75 868 917</b>

## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	281 224	244 271
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		281 224	244 271
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		319 386	372 683
Passifs financiers au coût amorti	6.4	65 751 283	65 417 513
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		31 129 483	31 809 638
<i>Dettes envers la clientèle</i>		34 170 740	33 204 538
<i>Dettes représentées par un titre</i>		451 060	403 337
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		39 212	31 330
Passifs d'impôts courants et différés		31 155	457
Comptes de régularisation et passifs divers		1 352 931	1 494 523
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	6.6	98 890	108 696
Dettes subordonnées		-	-
<b>Total dettes</b>		<b>67 874 081</b>	<b>67 669 473</b>

<b>Capitaux propres</b>		<b>8 543 417</b>	<b>8 199 444</b>
Capitaux propres part du Groupe		<b>8 543 416</b>	<b>8 199 443</b>
Capital et réserves liées		357 184	351 065
Réserves consolidées		6 745 461	6 575 765
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 303 325	1 080 733
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Résultat de la période		137 446	191 880
Participations ne donnant pas le contrôle		<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>76 417 498</b>	<b>75 868 917</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés			
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres		
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
(en milliers d'euros)																	
<b>Capitaux propres au 1er</b>	<b>119 157</b>	<b>6 842 952</b>	<b>-4 106</b>	-	<b>6 958 003</b>	<b>-4 429</b>	<b>797 710</b>	<b>793 281</b>		<b>7 751 284</b>	<b>1</b>	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>7 751 285</b>
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er</b>	<b>119 157</b>	<b>6 842 952</b>	<b>-4 106</b>	-	<b>6 958 003</b>	<b>-4 429</b>	<b>797 710</b>	<b>793 281</b>		<b>7 751 284</b>	<b>1</b>	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>7 751 285</b>
Augmentation / Réduction	696	-277	-	-	419	-	-	-	-	419	-	-	-	-	-	-	419
Variation des titres	-	-	776	-	776	-	-	-	-	776	-	-	-	-	-	-	776
Emissions /	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er	-	-29 265	-	-	-29 265	-	-	-	-	-29 265	-	-	-	-	-	-	-29 265
Effet des acquisitions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Mouvements liés aux</b>	<b>696</b>	<b>-29 542</b>	<b>776</b>	-	<b>-28 070</b>	-	-	-	-	<b>-28 070</b>	-	-	-	-	-	-	<b>-28 070</b>
<b>Variation des gains et</b>	-	-	-	-	-	373	105 610	105 983	-	105 983	-	-	-	-	-	-	105 983
Dont gains et pertes sur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre	-	-	-	-	-	-	-	-	116 976	116 976	-	-	-	-	-	-	116 976
Autres variations	-	-2 992	-	-	-2 992	-	-	-	-	-2 992	-	-	-	-	-	-	-2 992
<b>Capitaux propres au 30</b>	<b>119 853</b>	<b>6 810 418</b>	<b>-3 330</b>	-	<b>6 926 941</b>	<b>-4 056</b>	<b>903 320</b>	<b>899 264</b>	<b>116 976</b>	<b>7 943 181</b>	<b>1</b>	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>7 943 182</b>
Augmentation / Réduction	397	-	-	-	397	-	-	-	-	397	-	-	-	-	-	-	397
Variation des titres	-	-	-2 140	-	-2 140	-	-	-	-	-2 140	-	-	-	-	-	-	-2 140
Emissions /	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 2nd	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions	-	-107	-	-	-107	-	-	-	-	-107	-	-	-	-	-	-	-107
Mouvements liés aux	-	1 016	-	-	1 016	-	-	-	-	1 016	-	-	-	-	-	-	1 016
<b>Mouvements liés aux</b>	<b>397</b>	<b>909</b>	<b>-2 140</b>	-	<b>-834</b>	-	-	-	-	<b>-834</b>	-	-	-	-	-	-	<b>-834</b>
<b>Variation des gains et</b>	-	72	-	-	72	2 278	179 191	181 469	-	181 541	-	-	-	-	-	-	181 541
Dont gains et pertes sur	-	70	-	-	70	-	-70	-70	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre	-	-	-	-	-	-	-	-	74 904	74 904	-	-	-	-	-	-	74 904
Autres variations	-	651	-	-	651	-	-	-	-	651	-	-	-	-	-	-	651
<b>Capitaux propres au 31</b>	<b>120 250</b>	<b>6 812 050</b>	<b>-5 470</b>	-	<b>6 926 830</b>	<b>-1 778</b>	<b>1 082 511</b>	<b>1 080 733</b>	<b>191 880</b>	<b>8 199 443</b>	<b>1</b>	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>8 199 444</b>
Affectation du résultat 2024	-	191 880	-	-	191 880	-	-	-	-191 880	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er</b>	<b>120 250</b>	<b>7 003 930</b>	<b>-5 470</b>	-	<b>7 118 710</b>	<b>-1 778</b>	<b>1 082 511</b>	<b>1 080 733</b>	<b>1</b>	<b>8 199 443</b>	<b>1</b>	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>8 199 444</b>
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er</b>	<b>120 250</b>	<b>7 003 930</b>	<b>-5 470</b>	-	<b>7 118 710</b>	<b>-1 778</b>	<b>1 082 511</b>	<b>1 080 733</b>	<b>1</b>	<b>8 199 443</b>	<b>1</b>	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>8 199 444</b>
Augmentation / Réduction	2 947	-439	-	-	2 508	-	-	-	-	2 508	-	-	-	-	-	-	2 508
Variation des titres	-	-	3 611	-	3 611	-	-	-	-	3 611	-	-	-	-	-	-	3 611
Emissions /	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er	-	-25 713	-	-	-25 713	-	-	-	-	-25 713	-	-	-	-	-	-	-25 713
Effet des acquisitions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Mouvements liés aux</b>	<b>2 947</b>	<b>-26 152</b>	<b>3 611</b>	-	<b>-19 594</b>	-	-	-	-	<b>-19 594</b>	-	-	-	-	-	-	<b>-19 594</b>
<b>Variation des gains et</b>	-	-	-	-	-	1 237	221 355	222 592	-	222 592	-	-	-	-	-	-	222 592
Dont gains et pertes sur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre	-	-	-	-	-	-	-	-	137 446	137 446	-	-	-	-	-	-	137 446
Autres variations	-	3 528	-	-	3 528	-	-	-	-	3 528	-	-	-	-	-	-	3 528
<b>CAPITAUX PROPRES AU</b>	<b>123 197</b>	<b>6 981 306</b>	<b>-1 859</b>	-	<b>7 102 644</b>	<b>-541</b>	<b>1 303 866</b>	<b>1 303 325</b>	<b>137 447</b>	<b>8 543 415</b>	<b>1</b>	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>8 543 416</b>

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

(2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective

## ***TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE***

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Crédit Agricole d'Ile de France.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2025</b>	<b>30/06/2024</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>157 051</b>	<b>131 140</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	21 284	21 743
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	42 310	55 545
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-	-
Résultat net des activités d'investissement	- 16	- 44
Résultat net des activités de financement	6 533	7 786
Autres mouvements	56 495	23 485
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>	<b>126 606</b>	<b>108 515</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 198 277	- 2 888 009
Flux liés aux opérations avec la clientèle	153 987	1 647 147
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 127 457	- 605 054
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 74 130	281 638
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts versés	13 032	- 21 440
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>- 232 845</b>	<b>- 1 585 718</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>50 812</b>	<b>- 1 346 063</b>
<b>Flux liés aux participations</b>	<b>- 3 321</b>	<b>- 25 302</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>- 12 508</b>	<b>- 6 394</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>- 15 829</b>	<b>- 31 696</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b>	<b>- 22 035</b>	<b>- 28 338</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>34 011</b>	<b>154 098</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>11 976</b>	<b>125 760</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>46 959</b>	<b>- 1 251 999</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>2 428 004</b>	<b>3 876 746</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	92 843	94 430
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	2 335 161	3 782 316
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>2 474 963</b>	<b>2 624 747</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	85 699	85 819
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	2 389 264	2 538 928
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>46 959</b>	<b>- 1 251 999</b>

\* Composé du solde net du poste « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

\*\* Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.3 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

## 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

### 1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en milliers, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le Crédit Agricole d'Ile-de-France pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2024 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole d'Ile-de-France au 30 juin 2025 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2025 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2025.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IAS 21 / IFRS 1 Manque d'échangeabilité d'une devise	01/01/2025	Non

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

### Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2025 non encore appliquées par le Groupe

- **IFRS 9 / IFRS 7 - Classement et évaluation des instruments financiers**

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 viennent notamment clarifier le

classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI.

Ces amendements requerront des informations supplémentaires concernant les placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les instruments financiers assortis de caractéristiques conditionnelles.

## **Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2025**

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2025 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2025.

- **IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, sous réserve d'adoption par l'Union européenne.

La norme IFRS 18 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS.

Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

## **Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe**

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication</b>	<b>Effet significatif potentiel pour le Groupe</b>
<b>IAS 7</b> Classification des flux de trésorerie liés aux appels de variation de marge sur les contrats « collatéralisés au marché »	<b>01/01/2025</b>	<b>Non</b>
<b>IAS 38</b> Reconnaissance des actifs incorporels résultant d'engagements liés au climat	<b>01/01/2025</b>	<b>Non</b>
<b>IFRS 9 / IFRS 17 / IFRS 15 / IAS 37</b> Garanties émises sur les obligations d'autres entités	<b>01/01/2025</b>	<b>Non</b>
<b>IFRS 15</b> Reconnaissance des revenus provenant des frais de scolarité	<b>01/01/2025</b>	<b>Non</b>

## 1.2 Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôts différés.

## **2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

### **2.1 Principales opérations de structure**

#### **➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2025**

Au 30/06/2025, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2025) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 17 avril 2025. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2025 pour un montant de 1,684 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 84,3 millions d'euros de titres subordonnés et pour 800 millions d'euros de titres senior (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (gestionnaires d'actifs (52%) et établissements de crédit (48%) pour un montant de 800 M€.

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a cédé des prêts à l'habitat pour un montant de 320.4 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2025. Elle a souscrit pour 16 millions d'euros de titres subordonnés et 152.2 millions d'euros de titres senior.

### **2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2025**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole d'Ile-de-France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole d'Ile-de-France dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation du Crédit Agricole d'Ile-de-France reste inchangé par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2024.

### **3 Risque de crédit**

#### **3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période**

##### ***Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période***

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

## Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>3 953 789</b>	<b>- 2 825</b>	<b>15 758</b>	<b>- 353</b>	-	-	<b>3 969 547</b>	<b>- 3 178</b>	<b>3 966 369</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>- 11 773</b>	<b>1</b>	<b>11 773</b>	<b>- 2</b>	-	-	-	<b>- 1</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 11 773	1	11 773	- 2			-	- 1	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-			-	-	
<b>Total après transferts</b>	<b>3 942 016</b>	<b>- 2 824</b>	<b>27 531</b>	<b>- 355</b>	-	-	<b>3 969 547</b>	<b>- 3 179</b>	<b>3 966 368</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>73 605</b>	<b>- 447</b>	<b>47</b>	<b>- 251</b>	-	-	<b>73 652</b>	<b>- 698</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2)	454 064	- 541	13 019	- 274			467 083	- 815	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 380 459	94	- 12 972	23			- 393 431	117	
Passages à perte							-	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-			-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période							-	-	
Changements dans le modèle / méthodologie							-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-			-	-	
Autres	-	-	-	-			-	-	
<b>Total</b>	<b>4 015 621</b>	<b>- 3 271</b>	<b>27 578</b>	<b>- 606</b>	-	-	<b>4 043 199</b>	<b>- 3 877</b>	<b>4 039 322</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	- 15 939		-				- 15 939		
<b>Au 30 juin 2025</b>	<b>3 999 682</b>	<b>- 3 271</b>	<b>27 578</b>	<b>- 606</b>	-	-	<b>4 027 260</b>	<b>- 3 877</b>	<b>4 023 383</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-				-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>1 501 112</b>	<b>- 72</b>	<b>3 519</b>	<b>-</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>1 504 647</b>	<b>- 72</b>	<b>1 504 575</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>- 13 400</b>	<b>2</b>	<b>13 400</b>	<b>- 5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 3</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 13 400	2	13 400	- 5			-	- 3	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-			-	-	
<b>Total après transferts</b>	<b>1 487 712</b>	<b>- 70</b>	<b>16 919</b>	<b>- 5</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>1 504 647</b>	<b>- 75</b>	<b>1 504 572</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>- 366 313</b>	<b>5</b>	<b>- 843</b>	<b>- 1 095</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 367 156</b>	<b>- 1 090</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	488 698	- 94	45	- 1 105			488 743	- 1 199	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 879 894	99	- 888	10			- 880 782	109	
Passages à perte							-	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-			-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période									
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre	24 883	-	-	-			24 883	-	
Autres	-	-	-	-			-	-	
<b>Total</b>	<b>1 121 399</b>	<b>- 65</b>	<b>16 076</b>	<b>- 1 100</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>1 137 491</b>	<b>- 1 165</b>	<b>1 136 326</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-				-		
<b>Au 30 juin 2025</b>	<b>1 121 399</b>	<b>- 65</b>	<b>16 076</b>	<b>- 1 100</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>1 137 491</b>	<b>- 1 165</b>	<b>1 136 326</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-				-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>51 616 723</b>	<b>- 128 499</b>	<b>4 078 466</b>	<b>- 151 610</b>	<b>574 881</b>	<b>- 269 271</b>	<b>56 270 070</b>	<b>- 549 380</b>	<b>55 720 690</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>- 1 273 387</b>	<b>- 16 591</b>	<b>1 200 511</b>	<b>28 914</b>	<b>72 876</b>	<b>- 15 939</b>	<b>-</b>	<b>- 3 616</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 2 948 035	12 508	2 948 035	- 34 083			-	- 21 575	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 701 081	- 29 506	- 1 701 081	59 809			-	30 303	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 40 122	449	- 63 916	3 596	104 038	- 17 595	-	- 13 550	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	13 689	- 42	17 473	- 408	- 31 162	1 656	-	1 206	
<b>Total après transferts</b>	<b>50 343 336</b>	<b>- 145 090</b>	<b>5 278 977</b>	<b>- 122 696</b>	<b>647 757</b>	<b>- 285 210</b>	<b>56 270 070</b>	<b>- 552 996</b>	<b>55 717 074</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>1 064 598</b>	<b>13 418</b>	<b>- 245 168</b>	<b>- 51 524</b>	<b>- 65 340</b>	<b>10 508</b>	<b>754 090</b>	<b>- 27 598</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2)	5 831 679	- 24 628	403 279	- 35 013			6 234 958	- 59 641	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 4 752 620	8 507	- 648 443	13 077	- 48 237	16 866	- 5 449 300	38 450	
Passages à perte					- 17 008	11 432	- 17 008	11 432	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	- 4	-	- 95	35	- 99	35	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		29 538		- 29 587		- 19 081		- 19 130	
Changements dans le modèle / méthodologie		1		- 1		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	- 14 461	-	-	-	-	1 256	- 14 461	1 256	
<b>Total</b>	<b>51 407 934</b>	<b>- 131 672</b>	<b>5 033 809</b>	<b>- 174 220</b>	<b>582 417</b>	<b>- 274 702</b>	<b>57 024 160</b>	<b>- 580 594</b>	<b>56 443 566</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	1 728		- 1 205		37 857		38 380		
<b>Au 30 juin 2025</b>	<b>51 409 662</b>	<b>- 131 672</b>	<b>5 032 604</b>	<b>- 174 220</b>	<b>620 274</b>	<b>- 274 702</b>	<b>57 062 540</b>	<b>- 580 594</b>	<b>56 481 946</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>180 172</b>	<b>- 320</b>	<b>5 343</b>	<b>- 251</b>	-	-	<b>185 515</b>	<b>- 571</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>- 4 053</b>	<b>1</b>	<b>4 052</b>	<b>- 2</b>	-	-	<b>- 1</b>	<b>- 1</b>
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 4 053	1	4 052	- 2			- 1	- 1
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-			-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>176 119</b>	<b>- 319</b>	<b>9 395</b>	<b>- 253</b>	-	-	<b>185 514</b>	<b>- 572</b>
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>53 491</b>	<b>200</b>	<b>187</b>	<b>- 347</b>	-	-	<b>53 678</b>	<b>- 147</b>
Réévaluation de juste valeur sur la période	1 288		338				1 626	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2)	73 699	- 3	6 847	- 566			80 546	- 569
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 21 496	203	- 6 998	219			- 28 494	422
Passages à perte								
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-			-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre	-	-	-	-			-	-
Autres	-	-	-	-			-	-
<b>Total</b>	<b>229 610</b>	<b>- 119</b>	<b>9 582</b>	<b>- 600</b>	-	-	<b>239 192</b>	<b>- 719</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-				-	
<b>Au 30 juin 2025</b>	<b>229 610</b>	<b>- 119</b>	<b>9 582</b>	<b>- 600</b>	-	-	<b>239 192</b>	<b>- 719</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-				-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

## Engagements de financement

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>6 517 130</b>	<b>- 24 102</b>	<b>231 886</b>	<b>- 9 320</b>	<b>8 218</b>	<b>- 669</b>	<b>6 757 234</b>	<b>- 34 091</b>	<b>6 723 143</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>- 314 911</b>	<b>- 1 828</b>	<b>313 588</b>	<b>- 571</b>	<b>1 323</b>	<b>- 20</b>	<b>-</b>	<b>- 2 419</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 374 781	2 889	374 781	- 6 150			-	- 3 261	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	60 848	- 4 722	- 60 848	5 579			-	857	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 1 140	10	- 439	15	1 579	- 80	-	- 55	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	162	- 5	94	- 15	- 256	60	-	40	
<b>Total après transferts</b>	<b>6 202 219</b>	<b>- 25 930</b>	<b>545 474</b>	<b>- 9 891</b>	<b>9 541</b>	<b>- 689</b>	<b>6 757 234</b>	<b>- 36 510</b>	<b>6 720 724</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>308 136</b>	<b>12 042</b>	<b>12 820</b>	<b>624</b>	<b>- 4 450</b>	<b>25</b>	<b>316 506</b>	<b>12 691</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	2 314 151	- 463	129 336	- 45			2 443 487	- 508	
Extinction des engagements	- 2 006 051	2 168	- 116 480	640	- 4 442	25	- 2 126 973	2 833	
Passages à perte					- 8	-	- 8	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		10 337		29		-		10 366	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	36	-	- 36	-	-	-	-	-	
<b>Au 30 juin 2025</b>	<b>6 510 355</b>	<b>- 13 888</b>	<b>558 294</b>	<b>- 9 267</b>	<b>5 091</b>	<b>- 664</b>	<b>7 073 740</b>	<b>- 23 819</b>	<b>7 049 921</b>

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

## Engagements de garantie

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>1 891 848</b>	<b>- 8 898</b>	<b>133 737</b>	<b>- 3 749</b>	<b>8 018</b>	<b>- 658</b>	<b>2 033 603</b>	<b>- 13 305</b>	<b>2 020 298</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>- 155 329</b>	<b>4 471</b>	<b>153 233</b>	<b>- 5 925</b>	<b>2 096</b>	<b>- 22</b>	<b>-</b>	<b>- 1 476</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 154 603	4 480	154 603	- 5 958			-	- 1 478	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	349	- 11	- 349	25			-	14	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 1 075	2	- 1 021	8	2 096	- 22	-	- 12	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total après transferts</b>	<b>1 736 519</b>	<b>- 4 427</b>	<b>286 970</b>	<b>- 9 674</b>	<b>10 114</b>	<b>- 680</b>	<b>2 033 603</b>	<b>- 14 781</b>	<b>2 018 822</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>8 074</b>	<b>1 369</b>	<b>- 1 412</b>	<b>2 137</b>	<b>- 2 868</b>	<b>- 2 312</b>	<b>3 794</b>	<b>1 194</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	135 849	- 379	27 961	- 1 406			163 810	- 1 785	
Extinction des engagements	- 127 775	918	- 29 373	425	- 3 357	49	- 160 505	1 392	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		830		3 118		- 2 361		1 587	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	489	-	489	-	
<b>Au 30 juin 2025</b>	<b>1 744 593</b>	<b>- 3 058</b>	<b>285 558</b>	<b>- 7 537</b>	<b>7 246</b>	<b>- 2 992</b>	<b>2 037 397</b>	<b>- 13 587</b>	<b>2 023 810</b>

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.



31/12/2024  <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	18 007	18 007	-	18 007
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	29 962	29 962	-	29 962
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	1 049 279	1 049 279	8 888	1 058 167
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	77 165	77 165	-	77 165
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	<b>1 174 413</b>	<b>1 174 413</b>	<b>8 888</b>	<b>1 183 301</b>

## 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Sur les actifs financiers au coût amorti	852 768	849 433
Opérations avec les établissements de crédit	20 374	39 479
Opérations internes au Crédit Agricole	143 854	152 071
Opérations avec la clientèle	649 025	626 673
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	39 515	31 210
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 310	973
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	2 310	973
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	271 239	330 412
Autres intérêts et produits assimilés	17	1
<b>Produits d'intérêts (1) (2) (3)</b>	<b>1 126 334</b>	<b>1 180 819</b>
Sur les passifs financiers au coût amorti	- 739 207	- 857 269
Opérations avec les établissements de crédit	- 19 673	- 38 367
Opérations internes au Crédit Agricole	- 432 411	- 508 834
Opérations avec la clientèle	- 279 315	- 300 014
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	- 7 808	- 10 054
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 195 031	- 148 262
Autres intérêts et charges assimilées	- 829	- 832
<b>Charges d'intérêts (3)</b>	<b>- 935 067</b>	<b>- 1 006 363</b>

(1) dont 5 049 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 2025 contre 11 881 milliers d'euros au 30 juin 2024

(2) dont 222 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2025 contre 354 milliers d'euros au 30 juin 2024 [Les bonifications de l'Etat concernent les prêts effectués auprès de la clientèle.]

(3) Au 30 juin 2024, un produit de 28 289 milliers d'euros et une charge de -23 265 milliers d'euros auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Ceux-ci ont été enregistrés en produits et charges de commissions (Cf. note 4.2 des présents comptes consolidés). Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 30 juin 2024.

## 4.2 Produits et charges de commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025			30/06/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 552	- 1 650	- 98	1 674	- 1 549	125
Sur opérations internes au Crédit Agricole	5 309	- 18 175	- 12 866	34 680	- 44 144	- 9 464
Sur opérations avec la clientèle	26 880	- 1 429	25 451	24 623	- 1 520	23 103
Sur opérations sur titres	-	- 5	- 5	2	- 11	- 9
Sur opérations de change	247	-	247	222	-	222
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	248 742	- 30 544	218 198	243 503	- 29 704	213 799
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	4 507	-	4 507	4 198	-	4 198
<b>Total Produits et charges de commissions (1)</b>	<b>287 237</b>	<b>- 51 803</b>	<b>235 434</b>	<b>308 902</b>	<b>- 76 928</b>	<b>231 974</b>

(1) Au 30 juin 2024, les commissions intègrent un produit de 28 289 milliers d'euros et une charge de -23 265 milliers d'euros au titre de la marge collecte, qui auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 30 juin 2024

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Dividendes reçus	178	147
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	- 356	5 563
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	9 507	6 397
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	9 253	9 746
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	737	- 2 423
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	2 841	2 104
Résultat de la comptabilité de couverture	1 293	- 305
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>23 453</b>	<b>21 229</b>

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2025			30/06/2024		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>75 868</b>	<b>- 75 758</b>	<b>110</b>	<b>80 521</b>	<b>- 80 201</b>	<b>320</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 863	- 21 985	- 17 122	19 684	- 40 721	- 21 037
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	71 005	- 53 773	17 232	60 837	- 39 480	21 357
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>1 768 725</b>	<b>- 1 767 542</b>	<b>1 183</b>	<b>2 062 872</b>	<b>- 2 063 497</b>	<b>- 625</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	866 114	- 902 876	- 36 762	924 391	- 1 139 718	- 215 327
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	902 611	- 864 666	37 945	1 138 481	- 923 779	214 702
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>1 844 593</b>	<b>- 1 843 300</b>	<b>1 293</b>	<b>2 143 393</b>	<b>- 2 143 698</b>	<b>- 305</b>

**Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :**

#### Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

#### Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre du 1er semestre 2025.

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	91 280	85 895
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>91 280</b>	<b>85 895</b>

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

#### 4.5 Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Produits nets des immeubles de placement	2 030	1 839
Autres produits (charges) nets	- 2 645	- 360
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>- 615</b>	<b>1 479</b>

#### 4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Charges de personnel	- 204 679	- 196 045
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	- 9 104	- 9 332
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	- 109 904	- 98 947
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>- 323 687</b>	<b>- 304 324</b>

(1) Dont 300 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 30 juin 2025 et 70 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds conformément à l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de rétablir la part des engagements de paiement irrévocables dans les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés. Le Groupe

ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro dans un horizon prévisible ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

Par ailleurs, ce dépôt de garantie classé en débiteurs divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 300 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 70 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

#### 4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>- 21 284</b>	<b>- 21 745</b>
Immobilisations corporelles (1)	- 21 262	- 21 713
Immobilisations incorporelles	- 22	- 32
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>- 21 284</b>	<b>- 21 745</b>

(1) Dont 7 124 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2025 contre 7 445 milliers d'euros au 30 juin 2024

## 4.8 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)</b>	<b>- 15 402</b>	<b>- 1 320</b>
<b>Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>12 642</b>	<b>- 15 128</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	201	- 55
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 3 613	- 6 561
Engagements par signature	16 054	- 8 512
<b>Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>- 28 044</b>	<b>13 808</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	- 349	167
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 23 960	11 436
Engagements par signature	- 3 735	2 205
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)</b>	<b>- 19 215</b>	<b>- 42 006</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	20 198
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 16 886	- 62 400
Engagements par signature	- 2 329	196
<b>Autres actifs (C)</b>	<b>-</b>	<b>- 11</b>
<b>Risques et charges (D)</b>	<b>766</b>	<b>- 13 528</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)</b>	<b>- 33 851</b>	<b>- 56 865</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 5 498	- 1 889
Récupérations sur prêts et créances	635	1 059
comptabilisés au coût amorti	635	1 059
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	- 99	- 173
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	-	-
Autres produits	-	-
<b>Coût du risque</b>	<b>- 38 813</b>	<b>- 57 868</b>

## 4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>16</b>	<b>44</b>
Plus-values de cession	16	44
Moins-values de cession	-	-
<b>Résultat de cession sur participations consolidées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>16</b>	<b>44</b>

## 4.10 Impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Charge d'impôt courant	- 17 550	- 6 206
Charge d'impôt différé	- 2 055	- 7 958
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>- 19 605</b>	<b>- 14 164</b>

Dans le cadre de la Loi de finances 2025, il a été institué une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Elle s'applique, selon des seuils différents, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires 2024 ou 2025 dépasse 1 Md€ ou 3 Md€.

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont celui-ci est supérieur à 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 Md€ ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2025) et au titre de l'exercice précédent (2024). Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2024 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

Au titre de la Loi de finances 2025, Crédit Agricole d'Ile-de-France est assujetti à cette contribution exceptionnelle à hauteur de 20.60%

La contribution exceptionnelle comptabilisée au 30 juin 2025 s'élève à 3 678 milliers d'euros dont 1 723 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024.

## 4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>1 625</b>	<b>293</b>
Ecart de réévaluation de la période	1 477	405
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	148	- 112
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>43</b>	<b>208</b>
Ecart de réévaluation de la période	43	208
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>- 431</b>	<b>- 128</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>1 237</b>	<b>373</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	1 985
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>228 387</b>	<b>107 507</b>
Ecart de réévaluation de la période	228 387	107 507
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>- 7 032</b>	<b>- 3 882</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>221 355</b>	<b>105 610</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>222 592</b>	<b>105 983</b>
Dont part du Groupe	222 592	105 983
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

## 5 Informations sectorielles

Le secteur d'activité du Crédit Agricole d'Ile-de-France est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle du Crédit Agricole d'Ile-de-France comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance-vie.

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	281 786	247 174
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 110 876	1 053 428
Instruments de capitaux propres	211 923	192 139
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	862 491	829 677
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	36 462	31 612
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 392 662</b>	<b>1 300 602</b>
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 861 788 milliers d'euros d'OPC au 30 juin 2025 (contre 829 004 milliers d'euros au 31 décembre 2024)

#### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	281 224	244 271
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-
<b>Valeur au bilan (2)</b>	<b>281 224</b>	<b>244 271</b>

En application de la norme IFRS 9, le Crédit Agricole d'Ile-de-France calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

- *Base de calcul du risque de crédit propre*

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein du Crédit Agricole d'Ile-de-France, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- *Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)*

L'approche privilégiée par le Crédit Agricole d'Ile-de-France est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- *Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)*

Le choix du Crédit Agricole d'Ile-de-France est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

## 6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	239 192	1 912	- 2 558	185 515	1 348	- 3 620
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 849 056	1 388 193	- 9 030	3 599 449	1 160 345	- 9 569
<b>Total</b>	<b>4 088 248</b>	<b>1 390 105</b>	<b>- 11 588</b>	<b>3 784 964</b>	<b>1 161 693</b>	<b>- 13 189</b>

### *Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables*

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	239 192	1 912	- 2 558	185 515	1 348	- 3 620
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>239 192</b>	<b>1 912</b>	<b>- 2 558</b>	<b>185 515</b>	<b>1 348</b>	<b>- 3 620</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>239 192</b>	<b>1 912</b>	<b>- 2 558</b>	<b>185 515</b>	<b>1 348</b>	<b>- 3 620</b>
Impôts sur les bénéfices		- 494	661		- 348	935
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>1 418</b>	<b>- 1 897</b>		<b>1 000</b>	<b>- 2 685</b>

### *Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables*

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	27 736	-	-	27 736	-	-
Titres de participation non consolidés	3 821 320	1 388 193	- 9 030	3 571 713	1 160 345	- 9 569
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>3 849 056</b>	<b>1 388 193</b>	<b>- 9 030</b>	<b>3 599 449</b>	<b>1 160 345</b>	<b>- 9 569</b>
Impôts sur les bénéfices		- 73 783	-		- 66 751	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>1 314 410</b>	<b>- 9 030</b>		<b>1 093 594</b>	<b>- 9 569</b>

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2025			31/12/2024		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	175	72	-
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>175</b>	<b>72</b>	<b>-</b>
Impôts sur les bénéfices		-	-		2	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>		<b>74</b>	<b>-</b>

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

### 6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9 264 797	9 699 950
Prêts et créances sur la clientèle	56 481 946	55 720 690
Titres de dettes	4 023 383	3 966 369

<b>Valeur au bilan</b>	<b>69 770 126</b>	<b>69 387 009</b>
------------------------	-------------------	-------------------

### **Prêts et créances sur les établissements de crédit**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	140 036	674 806
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux</i>	106 294	640 424
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	953 941	786 793
Prêts subordonnés	30 069	29 526
Autres prêts et créances	13 445	13 522
<b>Valeur brute</b>	<b>1 137 491</b>	<b>1 504 647</b>
Dépréciations	- 1 165	- 72
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>1 136 326</b>	<b>1 504 575</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	2 356 148	1 831 932
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	5 772 323	6 363 443
Prêts subordonnés	-	-
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>8 128 471</b>	<b>8 195 375</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 264 797</b>	<b>9 699 950</b>

### **Prêts et créances sur la clientèle**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	65 742	29 829
Autres concours à la clientèle	56 326 740	55 304 251
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	2 804	2 820
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	64 415	63 283
Comptes ordinaires débiteurs	602 839	869 887
<b>Valeur brute</b>	<b>57 062 540</b>	<b>56 270 070</b>
Dépréciations	- 580 594	- 549 380
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>56 481 946</b>	<b>55 720 690</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
<b>Valeur brute</b>	-	-
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>56 481 946</b>	<b>55 720 690</b>

## Titres de dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Effets publics et valeurs assimilées	1 192 396	1 175 153
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 834 864	2 794 394
<b>Total</b>	<b>4 027 260</b>	<b>3 969 547</b>
Dépréciations	- 3 877	- 3 178
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 023 383</b>	<b>3 966 369</b>

## 6.4 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Dettes envers les établissements de crédit	31 129 483	31 809 638
Dettes envers la clientèle	34 170 740	33 204 538
Dettes représentées par un titre	451 060	403 337
<b>Valeur au bilan</b>	<b>65 751 283</b>	<b>65 417 513</b>

### Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	229 267	296 651
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	63 146	135 204
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	752 459	584 726
<b>Total</b>	<b>981 726</b>	<b>881 377</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	30 147 757	30 928 261
<b>Total</b>	<b>30 147 757</b>	<b>30 928 261</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>31 129 483</b>	<b>31 809 638</b>

### Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	20 345 212	20 180 291
Comptes d'épargne à régime spécial	353 326	343 540
Autres dettes envers la clientèle	13 472 202	12 680 707
Titres donnés en pension livrée	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>34 170 740</b>	<b>33 204 538</b>

## **Dettes représentées par un titre**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	451 060	403 337
Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>451 060</b>	<b>403 337</b>

## **6.5 Immeubles de placement**

	<b>31/12/2024</b>	<b>Variations de périmètre</b>	<b>Augmentations (acquisitions)</b>	<b>Diminutions (cessions)</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>30/06/2025</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	133 186	-	1 428	-	-	-	134 614
Amortissements et dépréciations	- 61 411	-	- 1 956	-	-	-	- 63 367
<b>Valeur au bilan</b>	<b>71 775</b>	<b>-</b>	<b>- 528</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>71 247</b>

	<b>31/12/2023</b>	<b>Variations de périmètre</b>	<b>Augmentations (acquisitions)</b>	<b>Diminutions (cessions)</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>31/12/2024</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	95 930	-	36 678	-	-	578	133 186
Amortissements et dépréciations	- 57 938	-	- 3 473	-	-	-	- 61 411
<b>Valeur au bilan</b>	<b>37 992</b>	<b>-</b>	<b>33 205</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>578</b>	<b>71 775</b>

## 6.6 Provisions

	31/12/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	10 360	-	91	-	- 1 565	-	-	8 886
Risques d'exécution des engagements par signature	47 396	-	50 550	-	- 60 540	-	-	37 406
Risques opérationnels	21 610	-	2 149	- 71	- 1 115	-	-	22 573
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 340	-	-	-	-	-	-	1 340
Litiges divers	1 577	-	302	-	- 111	-	-	1 768
Participations	14	-	-	-	-	-	-	14
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	26 399	-	6 148	- 3 174	- 2 470	-	-	26 903
<b>TOTAL</b>	<b>108 696</b>	<b>-</b>	<b>59 240</b>	<b>- 3 245</b>	<b>- 65 801</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>98 890</b>

	31/12/2023	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	16 376	-	1	-	- 6 018	-	1	10 360
Risques d'exécution des engagements par signature	33 403	-	137 182	-	- 123 188	-	- 1	47 396
Risques opérationnels	28 551	-	1 702	- 1 970	- 6 673	-	-	21 610
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	4 059	-	161	-	-	-	- 2 880	1 340
Litiges divers	1 277	-	1 050	-	- 750	-	-	1 577
Participations	14	-	-	-	-	-	-	14
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	22 761	-	13 260	- 5 930	- 3 692	-	-	26 399
<b>TOTAL</b>	<b>106 441</b>	<b>-</b>	<b>153 356</b>	<b>- 7 900</b>	<b>- 140 321</b>	<b>-</b>	<b>- 2 880</b>	<b>108 696</b>

### ➤ Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché."

Le coefficient d'utilisation des droits à prêt avait été estimé à dire d'expert à la suite de la hausse des taux de 2022. Au 31 décembre 2024, le Crédit Agricole d'Ile-de-France avait décidé de figer le niveau de la provision Épargne Logement à son niveau du 30 juin 2024 compte tenu de l'incertitude quant au niveau futur du coefficient d'utilisation des droits à prêt des PEL au regard de la stabilisation du marché immobilier.

Le Groupe considère disposer désormais d'un recul suffisant pour calibrer le coefficient d'utilisation des droits à prêt en tenant comptes d'observations historiques.

Le Groupe a, par ailleurs, poursuivi ses travaux d'affinement méthodologique, notamment des modalités de prise en compte des scénarios de taux (approche multi-scénario).

### ➤ Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 16 955 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 16 955 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

## 6.7 Capitaux propres

### Composition du capital au 30 juin 2025

Au 30 juin 2025, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2025	% du capital	% des droits de vote
<b>Répartition du capital de la Caisse Régionale</b>			
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	<b>8 037 939</b>	<b>28,87%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part du Public	1 772 644	6,37%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	6 239 539	22,41%	0,00%
Dont part autodétenue	25 756	0,09%	0,00%
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>926 565</b>	<b>3,33%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part du Public	-	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	926 565	3,33%	0,00%
<b>Parts sociales</b>	<b>18 873 283</b>	<b>67,80%</b>	<b>0,00%</b>
Dont 52 Caisses Locales	18 872 962	67,80%	92,86%
Dont 15 administrateurs de la Caisse régionale	128	0,00%	5,36%
Dont Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,36%
Dont Autres	192	0,00%	1,43%
<b>Total</b>	<b>27 837 787</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 4 euros et le montant total du capital est de 111 351 milliers d'euros.

### Dividendes

Au titre de l'exercice 2024, l'Assemblée générale du 02/04/2025 du Crédit Agricole d'Ile-de-France a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 2,58 euros.

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2020	-	-	-
2021	3,20	3,20	2,23%
2022	3,05	3,05	2,75%
2023	2,93	2,93	3,80%
2024	2,58	2,58	4,80%

### Dividendes payés au cours de la période

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 25 713 milliers d'euros en 2025 contre 29 265 milliers d'euros en 2024.

## 7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

### Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>9 111 137</b>	<b>8 790 837</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>7 073 740</b>	<b>6 757 234</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	7 073 740	6 757 234
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 037 397</b>	<b>2 033 603</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	53 804	56 915
Engagements d'ordre de la clientèle	1 983 593	1 976 688
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à livrer	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>29 721 316</b>	<b>29 109 502</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>54 860</b>	<b>57 860</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	54 860	57 860
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	<b>29 666 456</b>	<b>29 051 642</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	14 618 931	14 462 235
Engagements reçus de la clientèle	15 047 525	14 589 407
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à recevoir	-	-

## ***Instruments financiers remis et reçus en garantie***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	18 260 882	19 218 138
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	752 459	584 726
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>19 013 341</b>	<b>19 802 864</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		-
Autres dépôts de garantie	-	-
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)</b>		-
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	953 941	786 793
Titres vendus à découvert	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>953 941</b>	<b>786 793</b>

(1) L'opération de simplification capitalistique qui s'est traduite par la cession des parts CCI/CCA le 3 août 2016 s'est accompagnée de deux avenants au dispositif switch qui ont pris effet le 21 juillet 2016. Dans ce contexte, l'assiette de la garantie globale (switch) et le dépôt de gage espèces ont été en partie réduits. Ainsi, le montant plafond de la garantie a baissé à concurrence de la composante liée aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et la partie correspondante du dépôt de gage espèces a été remboursée. A l'issue de l'opération, le Crédit Agricole d'Ile-de-France conserve un dépôt de 19 506 milliers d'euros relatif aux exigences prudentielles liées à la mise en équivalence des participations dans Crédit Agricole Assurance détenues par Crédit Agricole S.A.

(2) Au 30 juin 2025, la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Ile-de-France a utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement en titres et valeurs reçus en pension.

### ***Créances apportées en garantie***

Au cours du premier semestre 2025, la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté 18 260 882 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 19 218 138 milliers d'euros au 31 décembre 2024. La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté notamment :

- 3 223 930 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 3 781 298 milliers d'euros au 31 décembre 2024 ;

- 712 728 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 671 788 milliers d'euros au 31 décembre 2024 ;

- 14 324 224 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 14 765 052 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

## 8 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

### 8.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

#### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

#### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>281 786</b>	-	<b>281 786</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	281 786	-	281 786	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1 110 876</b>	<b>531 240</b>	<b>6 355</b>	<b>573 281</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>211 923</b>	<b>5 581</b>	<b>3 992</b>	<b>202 350</b>
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>862 491</b>	<b>525 659</b>	<b>2 363</b>	<b>334 469</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	7	-	7	-
Titres de dettes	862 484	525 659	2 356	334 469
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>36 462</b>	-	-	<b>36 462</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>4 088 248</b>	<b>239 192</b>	<b>3 770 600</b>	<b>78 456</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	3 849 056	-	3 770 600	78 456
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	239 192	239 192	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>718 971</b>	-	<b>718 971</b>	-
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>6 199 881</b>	<b>770 432</b>	<b>4 777 712</b>	<b>651 737</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

	31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>247 174</b>	<b>27</b>	<b>247 147</b>	<b>-</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	247 174	27	247 147	-
Instruments dérivés	-	-	-	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1 053 428</b>	<b>528 176</b>	<b>5 300</b>	<b>519 952</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>192 139</b>	<b>4 786</b>	<b>2 918</b>	<b>184 435</b>
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>829 677</b>	<b>523 390</b>	<b>2 382</b>	<b>303 905</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	7	-	7	-
Titres de dettes	829 670	523 390	2 375	303 905
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>31 612</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>31 612</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>3 784 964</b>	<b>185 515</b>	<b>3 531 009</b>	<b>68 441</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	3 599 449	-	3 531 009	68 441
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	185 515	185 515	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>755 089</b>	<b>-</b>	<b>755 089</b>	<b>-</b>
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>5 215 669</b>	<b>713 718</b>	<b>4 538 544</b>	<b>588 393</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>281 224</b>	-	<b>281 224</b>	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	281 224	-	281 224	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>319 386</b>	-	<b>319 386</b>	-
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>600 610</b>	-	<b>600 610</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

## 8.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Solde de clôture (31/12/2024)</b>	<b>588 393</b>	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	37 428	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	- 4 112	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	41 540	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	27 554	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	- 9 808	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	8 170	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2025)</b>	<b>651 737</b>	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option
(en milliers d'euros)									
<b>Solde de clôture (31/12/2024)</b>	<b>184 435</b>	-	-	<b>303 905</b>	-	-	-	-	<b>31 612</b>
Gains /pertes de la période (1)	- 55	-	-	- 4 057	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	- 55	-	-	- 4 057	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	19 567	-	-	34 662	-	-	-	-	4 850
Ventes de la période	- 9 767	-	-	- 41	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	8 170	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2025)</b>	<b>202 350</b>	-	-	<b>334 469</b>	-	-	-	-	<b>36 462</b>

Tableau 3 sur 3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
	Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instrument de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instrument dérivés de couverture
(en milliers d'euros)			
<b>Solde de clôture (31/12/2024)</b>	<b>68 441</b>	-	-
Gains /pertes de la période (1)	41 540	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	41 540	-	-
Achats de la période	- 31 525	-	-
Ventes de la période	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2025)</b>	<b>78 456</b>	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>37 413</b>
Comptabilisés en résultat	- 4 127
Comptabilisés en capitaux propres	41 540

### 8.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants indiqués dans « la valeur au bilan » des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

- Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 30 juin 2025. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.
- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2025 s'élève à 4 023 383 milliers d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 3 819 165 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 204 218 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 3 966 369 et 3 727 257 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 239 112 milliers d'euros.

## 9 Parties liées

**Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du premier semestre 2025 :**

### **Participation du Crédit Agricole d'Ile-de-France aux émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH (anciennement Crédit Agricole Covered Bonds).**

Afin de trouver de nouvelles sources de financement, le groupe Crédit Agricole a créé l'établissement CA Covered Bonds (CA CB) dont le rôle est d'emprunter sur les marchés financiers. CA CB a émis des emprunts garantis par les meilleurs crédits habitats des Caisses régionales. Depuis 2011, CA CB est devenu Crédit Agricole Home Loan SFH (Société de Financement de l'Habitat). La totalité des ressources empruntées par Crédit Agricole Home Loan SFH sur les marchés financiers est transférée aux CR sous forme d'avances spécifiques.

La quote-part reçue par le Crédit Agricole d'Ile-de-France sur les émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH s'élève à 2 847,4 millions d'euros au 30 juin 2025 et en contrepartie, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté à Crédit Agricole Home Loan SFH 0,0 millions d'euros de créances en garantie.

- **Distribution d'avances spécifiques CRH (Caisse de refinancement hypothécaire) par Crédit Agricole S.A..**

Crédit Agricole S.A. souscrit des emprunts auprès de la CRH, garantis par des crédits à l'habitat des Caisses régionales. Ces emprunts bénéficient entièrement aux Caisses régionales sous forme d'avances spécifiques.

Au 30 juin 2025, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 440,8 millions d'euros d'avances spécifiques CRH et il a apporté à la CRH un collatéral de 712,7 millions d'euros.

- **Distribution d'avances spécifiques BEI (Banque Européenne d'Investissement) par Crédit Agricole S.A..**

En mars 2010, une convention cadre intra-groupe de garantie financière a été signée entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

La BEI met à disposition de Crédit Agricole S.A. des prêts. Le produit des prêts BEI est rétrocédé par Crédit Agricole S.A. au Crédit Agricole d'Ile-de-France sous forme d'avances, pour lui permettre de financer des investissements éligibles aux financements BEI et notamment des investissements réalisés par certaines collectivités publiques françaises et par des petites et moyennes entreprises françaises.

En garantie de ces avances, le Crédit Agricole d'Ile-de-France remet en pleine propriété des créances éligibles au profit de Crédit Agricole S.A.. Ces créances font l'objet par la suite de cessions Dailly au profit de la BEI.

Au 30 juin 2025, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 75,7 millions d'euros d'avances spécifiques BEI et il a apporté à Crédit Agricole S.A. au titre de la BEI un collatéral de 44,3 millions d'euros.

- **Distribution d'avances spécifiques CDC (Caisse des dépôts et consignations) par Crédit Agricole S.A.**

En juin 2011, une convention cadre intra-groupe de garantie financière a été signée entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

La CDC met à disposition de Crédit Agricole S.A. des prêts. Le produit des prêts CDC est rétrocédé par Crédit Agricole S.A. au Crédit Agricole d'Ile-de-France sous forme d'avances, pour lui permettre de financer des investissements éligibles aux financements CDC et notamment des investissements réalisés par certaines collectivités publiques françaises ou associations.

En garantie de ces avances, le Crédit Agricole d'Ile-de-France remet en pleine propriété des créances éligibles au profit de Crédit Agricole S.A.. Ces créances font l'objet par la suite de cessions Dailly au profit de la CDC.

Au 30 juin 2025, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 1 206,1 millions d'euros d'avances spécifiques CDC et il a apporté à Crédit Agricole S.A. au titre de la CDC un collatéral de 673,7 millions d'euros.

- **Distribution d'avances spécifiques BDCE (Banque de Développement du Conseil de l'Europe) par Crédit Agricole S.A..**

CASA a développé un partenariat avec la Banque du Développement du Conseil de l'Europe (BDCE) en matière de financement qui se traduit par la signature d'une enveloppe de 100 millions d'euros. Cette ligne sera garantie par un apport de collatéral à due concurrence des prêts accordés.

Au 30 juin 2025, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 0,25 million d'euros d'avances spécifiques BDCE et il a apporté à Crédit Agricole S.A. au titre de la BDCE un collatéral de 0,62 millions d'euros.

## **10 Événements postérieurs au 30 juin 2025**

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

**III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE  
SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2025**



KPMG AUDIT FS I SAS  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



PricewaterhouseCoopers Audit  
63 Rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

# CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information  
financière semestrielle 2025

Période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE  
26, Quai de la Rapée - 75012 PARIS

KPMG Audit FS I, société de commissaires aux comptes rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société par actions simplifiée  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 200 000€  
512 802 596 RCS Nanterre

PricewaterhouseCoopers Audit SAS,  
63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59,

[www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris-Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460€.  
Siège social : 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine.  
672 006 483 RCS Nanterre  
TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920Z.

Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



KPMG AUDIT FS I SAS  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92086 Paris La Défense Cedex



PricewaterhouseCoopers Audit  
63 Rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

## CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE

26, Quai de la Rapée  
75012 PARIS

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2025

Période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société, relatifs à la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

KPMG Audit FS I, société de commissaires aux comptes rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société par actions simplifiée  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92086 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 200 000€  
512 802 556 RCS Nanterre

PricewaterhouseCoopers Audit SAS,  
63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 50,

[www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris-Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 400€.  
Siège social : 63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine.  
672 006 483 RCS Nanterre  
TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00082. Code APE 6920Z.

Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris La Défense, le 31 juillet 2025  
KPMG AUDIT FS I SAS

Neuilly-sur-Seine, le 31 juillet 2025  
PricewaterhouseCoopers Audit

Ulrich SARFATI  
Associé

Pierre CLAVIÉ  
Associé

# **IV. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2025**

## **ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE**

### Responsable de l'information

Monsieur Michel Ganzin, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France,

### Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris,

Le 29 juillet 2025

Le Directeur Général